Nations Unies S/PV.4083



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4083e séance

Jeudi 16 décembre 1999, à 10 h 15

New York

Président :	M. Hain	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

99-86760 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement provisoire, d'inviter M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Miyet à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Nous allons entendre, au cours de cette séance, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation concernant la République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Miyet.

M. Miyet (*parle en anglais*) : Je commencerai mon exposé en parlant de la situation militaire et sécuritaire en République démocratique du Congo. La situation militaire et sécuritaire en République démocratique du Congo s'est gravement détériorée depuis le dernier exposé qu'a entendu le Conseil de sécurité, le 18 novembre. Une offensive lancée par le Gouvernement de la République démocratique du Congo à partir de Mbandaka contre le territoire contrôlé par le Mouvement de libération du Congo (MLC) dans la province de l'Équateur a suscité une contre-attaque du MLC. Le 2 décembre, les forces du MLC se sont emparées de Basankusu, et les combats semblent se poursuivre dans la zone. Le MLC accuse le Gouvernement de bombarder Makanza et Libanda d'obus de mortier et d'avoir lancé des attaques aériennes contre Basankusu les 2, 3, 5 et 9 décembre. Le MLC affirme également que le Gouvernement a concentré une brigade à Lulonga pour reprendre Basankusu.

Dans le même temps, un groupe d'environ 700 hommes des forces alliées à la République démocratique du Congo, composé de troupes congolaises, zimbabwéennes et namibiennes, a été encerclé à Ikela par les rebelles et leurs alliés et se trouve à court d'approvisionnements. Un accord a été conclu entre le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) de Goma et les forces zimbabwéennes aux termes duquel si les activités militaires visant à dégager l'encerclement cessaient et que les troupes se retiraient vers Boende, alors le RCD de Goma permettrait aux forces présentes à Ikela d'être réapprovisionnées en biens non dangereux, qui seraient vérifiés par la Commission militaire mixte (CMM). La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) travaille en étroite coopération avec la CMM pour mettre en oeuvre cet accord.

D'autres affrontements se sont déroulés au sud-est du pays, et on craint que Bukavu et Uvira soient attaqués par les forces dites négatives, qui ne sont pas parties à l'accord de cessez-le-feu. Celles-ci sont notamment composées des forces de l'ex-Gouvernement rwandais et des milices Interahamwe ainsi que d'extrémistes burundais.

En ce qui concerne le déploiement du personnel des Nations Unies, le 11 décembre, M. Kamel Morjane de la Tunisie, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, est arrivé à Kinshasa pour prendre ses fonctions. M. Morjane a rencontré le Président Kabila et le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo ainsi que l'Ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU, M. Richard Holbrooke, lors de sa dernière visite, que je suis heureux de voir de retour parmi nous.

La MONUC a déployé actuellement 62 des 90 officiers de liaison militaire autorisés en vertu de la résolution 1258 (1999) du Conseil de sécurité du 6 août 1999. En plus de Kinshasa, où se trouve le quartier général militaire avancé des Nations Unies, ils sont basés dans les capitales des États belligérants, à Addis-Abeba et à Bujumbura.

Des équipes d'officiers de liaison militaire ont également été déployées à Goma, Kananga et Gbadolite à la suite de visites effectuées dans ces localités par l'équipe d'enquête technique chargée de préparer les déploiements ultérieurs en République démocratique du Congo, et un autre déploiement à Kindu devrait se faire cette semaine. Néanmoins, le RCD n'a pas encore accepté l'installation envisagée d'une autre équipe à Kisangani, et insiste que le Gouvernement doit d'abord permettre davantage de déploiements de la MONUC dans la zone qu'il contrôle.

Tant que la sécurité totale et la liberté de circulation nécessaires ne sont pas garanties à la MONUC par les deux parties, elle ne sera pas en mesure de mener à bien son enquête technique dans le pays ni de stationner des officiers de liaison militaire dans les bases militaires arrière des parties, comme l'a stipulé le Conseil. Tant que nous n'aurons pas les informations dont nous avons besoin émanant de la reconnaissance et des bases militaires des belligérants, nous ne serons pas pleinement en mesure d'évaluer les conditions de sécurité, d'accès et de liberté de circulation et de coopération de la part des parties ni d'élaborer un concept d'opération complet et détaillé à soumettre au Conseil, comme cela est demandé dans la résolution 1279 (1999).

La MONUC a également aidé la CMM en déployant certaines des commissions militaires conjointes régionales, qui ont maintenant été mises en place à Lisala, Boende et Kabinda. Une autre équipe devrait être installée à Kabalo. Les CMM régionales sont accompagnées d'équipes d'observateurs militaires de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Afin d'achever sa reconnaissance du pays et le déploiement des officiers de liaison militaire restants, la MONUC, de concert avec la CMM, a dressé une liste conjointe de localités, qui inclut les bases militaires arrière des parties comme cela est stipulé dans la résolution 1258 (1999). La CMM, conformément au rôle qui lui est attribué dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, sera chargée, en coopération avec la MONUC, d'obtenir le consentement des parties pour ces déploiements.

(L'orateur poursuit en français)

J'aborderai maintenant les conclusions de la réunion de la Commission militaire mixte.

À l'occasion de sa troisième session, qui s'est tenue durant la première semaine de décembre à Harare, la CMM a examiné les rapports des quatre groupes de travail — sur le désengagement des forces, l'assistance humanitaire, le désarmement, et le retrait des forces de la République démocratique du Congo. La CMM a également décidé de confier au Gouvernement zambien le soin de conduire un groupe de médiation, comprenant des représentants de la MONUC, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la République démocratique du Congo et du Rassemblement congolais pour la démocratie (Goma) en vue de trouver un accord sur le désengagement des forces autour d'Ikela, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

La prochaine réunion de la CMM devrait se tenir le 20 janvier prochain. Dans l'intervalle, l'équipe de la MONUC assurant le soutien de cette CMM participera et assistera à la mise en place d'une salle d'opération et d'un secrétariat travaillant 24 heures sur 24 à Lusaka.

Le 15 décembre dernier, le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Salim, a annoncé que les représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et des trois groupes rebelles avaient, lors d'une réunion à Addis-Abeba, trouvé un accord sur le nom de l'ancien Président de la République du Botswana, Sir Ketumile Masire, pour assumer le rôle de facilitateur neutre dans les négociations politiques intercongolaises. M. Salim a indiqué qu'il consulterait le Président du Botswana, M. Festus Mogae, ainsi que Sir Ketumile, et qu'il était confiant qu'avec cette nomination il serait possible de relever les défis auxquels le Congo est confronté.

En ce qui concerne la situation humanitaire actuelle, des pluies intenses ont causé de nombreux problèmes et des crues à Kinshasa au cours des deux dernières semaines, et 20 000 personnes se trouvent actuellement sans abri. Un comité de crise dirigé par le Ministère de la santé se charge actuellement de répondre aux besoins humanitaires urgents. Une menace de choléra est possible et est actuellement sous contrôle des autorités locales.

Il en est, en particulier, résulté des pénuries alimentaires dans les zones urbaines. Les prix de certains aliments de base ont augmenté de plus de 25 % au cours des dernières semaines. Et ceci est aggravé considérablement par le contrôle des changes qui a été imposé par le Gouvernement et qui gêne les importations, et notamment, de produits alimentaires. De surcroît, la fourniture de produits alimentaires a été, elle aussi, gênée très sérieusement au cours des dernières semaines en raison de l'activité des rebelles dans les zones de production agricole, le tout étant aggravé par le début de la saison des pluies. Les organisations humanitaires elles-mêmes ont actuellement des difficultés, notamment en raison du coût de leurs opérations lié à l'imposition de ce régime de contrôle des changes.

Le niveau actuel de malnutrition chronique dans les districts du Bas-Congo, dans la partie ouest de la République démocratique du Congo, a été relevé, notamment en ce qui concerne les enfants âgés de moins de cinq ans. Le Programme alimentaire mondial a annoncé qu'alors que son accès aux populations qui se trouvent dans les zones de guerre s'était amélioré, les organisations humanitaires ont toujours des difficultés à atteindre l'intérieur du pays et, à moins que de nouvelles ressources leur soient fournies dans

l'immédiat, 350 000 personnes qui vivent actuellement dans des conditions très précaires auront à se battre plus encore pour tenter de survivre.

Pour ce qui concerne les prochaines étapes, dans sa résolution 1279 (1999), le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général de faire rapport aussi vite que possible sur la situation dans la République démocratique du Congo et de soumettre ses recommandations sur le déploiement ultérieur de personnel des Nations Unies dans le pays et sur leur protection. Le Conseil avait également demandé au Secrétaire général de prendre les mesures administratives nécessaires pour l'équipement de jusqu'à 500 observateurs militaires des Nations Unies afin de faciliter un futur déploiement rapide des Nations Unies lorsque cela serait autorisé par le Conseil.

Eu égard aux difficultés rencontrées, comme je l'ai indiqué ci-dessus, pour rassembler toutes les informations nécessaires à la présentation d'un concept d'opération, nous ne sommes pas, à ce stade, en mesure de soumettre des recommandations au Conseil. Nous entendons soumettre un rapport ultérieur sur la situation à la mi-janvier qui, nous le pensons, devrait contenir des options et des recommandations sur la situation à ce moment-là.

Je rappelle malgré tout que grâce à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, les mesures administratives sont déjà prises pour faciliter l'équipement à venir de ces 500 observateurs militaires.

Dans l'intervalle, une action doit être menée pour tenter de contrôler et de renverser la dégradation de la situation en République démocratique du Congo. Il appartient d'abord aux parties elles-mêmes, naturellement, de le faire, dans la mesure où elles ont la responsabilité première de prendre une telle mesure. L'accord qui vient de se faire sur la nomination de Sir Ketumile Masire est le bienvenu. Un démarrage rapide du dialogue national serait de ce point de vue un pas important vers la résolution du conflit.

Le Gouvernement et les parties devraient également réaffirmer leur pleine coopération avec la MONUC dans ses efforts pour mettre en oeuvre les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. De ce point de vue, une adhésion très stricte à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka nous paraît essentielle.

Le succès remporté par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine pour ce qui est du soutien de la stabilité de la République centrafricaine nous a donné une indication claire et positive sur le rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans la création et le maintien de conditions de sécurité et de stabilité dans ce pays. Nous avons l'espoir que l'action des Nations Unies pourra avoir le même effet positif en République démocratique du Congo et contribuer ainsi à l'amélioration générale de la stabilité et de la coopération dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Miyet de son exposé très complet.

M. Holbrooke (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Miyet de son excellente déclaration liminaire. Comme il l'a dit, je reviens d'Afrique et je voudrais répondre en m'inspirant de mes observations sur place et en faisant fond sur notre excellente réunion d'hier. J'essaierai à cette occasion de respecter, Monsieur le Président, votre règle des cinq minutes d'hier, pour me réserver le droit, ensuite, de revenir sur la question, car je crois que ce que nous pourrions avoir de plus utile serait un véritable échange de vues sur cette question, qui aura à mon avis autant d'importance pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine que le Timor oriental et le Kosovo en ont eu cette année. J'ajouterai que si j'en crois ma vaste expérience personnelle au Kosovo et au Timor oriental, la situation sera beaucoup plus compliquée ici qu'au Timor oriental et au moins autant qu'au Kosovo.

Sur ces remarques liminaires, je voudrais féliciter M. Miyet de son exposé et répondre aux préoccupations exprimées sur cette question par nombre de mes collègues ici, au Conseil de sécurité.

Nous avons été accompagnés dans notre voyage par M. Feingold, principal représentant du parti démocrate au sous-comité sénatorial des affaires africaines. Je signale ce point parce que, comme les membres du Conseil le savent, notre système de gouvernement veut que ce soit le Congrès qui paie et que nous ayons son approbation pour toutes les contributions américaines aux opérations de maintien de la paix. Nous avons pu l'obtenir pour le Kosovo et le Timor oriental, non sans difficultés, ainsi qu'en Sierra Leone et en République centrafricaine. Nous espérons l'obtenir l'année prochaine pour une action en République démocratique du Congo.

Il est donc important, comme je l'ai dit à maintes reprises, de faire les choses correctement. Nous ne pouvons pas répéter les tragédies de la Bosnie, de la Somalie, du Rwanda. À cet égard, j'approuve totalement l'insistance du Secrétaire général adjoint sur l'Accord de Lusaka. Ayant participé moi-même, ou assisté, à plus d'une négociation relative au maintien de la paix, je dirais que l'Accord de

Lusaka est un accord vraiment remarquable : il est bien écrit, il est bien pensé et, ce qui est le plus important, il a été conclu par les parties elles-mêmes, sous l'égide de leurs dirigeants dans la région. Je ne pourrais pas en dire autant pour la Bosnie ou pour le Timor oriental.

Cela dit, je crois qu'il faut reconnaître que cet Accord est largement ignoré, voire violé, et nous sommes ravis de la nomination du Président Masire au poste de facilitateur. C'est l'un des grands objectifs que j'ai poursuivis durant mon voyage et je trouve très réconfortant qu'on lui ait offert ce poste. Nous espérons très profondément qu'il l'acceptera et que l'évolution en ce sens sera rapide.

Comme je l'ai dit dans mon discours à Prétoria, il serait difficile pour les États-Unis d'appuyer une opération de maintien de la paix en l'absence d'un facilitateur pour la composante politique, qui a tant d'importance.

En ce qui concerne la Commission militaire mixte (CMM), je dirai à nouveau qu'au cours de notre voyage de la semaine dernière, nous avons accordé 1 million de dollars à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la Commission militaire mixte et que nous avons eu des discussions approfondies avec le général Lallali, qui en est responsable. Nous répétons ce que l'on a si souvent entendu hier, à savoir que la CMM, l'OUA, l'ONU et la MONUC doivent travailler en coopération plus étroite.

Les États-Unis ont été accusés par certains, ces derniers temps, d'atermoiement face à une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Je répéterai ici ce que j'ai dit très franchement à mes amis ici et aux dirigeants des États africains où je me suis rendu — et je me suis entretenu avec chacune des personnes qui ont signé l'Accord de Lusaka — à savoir que les États-Unis sont effectivement coupables d'atermoiement. Nous atermoyons en ce moment, mais pas parce que nous nous opposons au maintien de la paix en République démocratique du Congo. Nous atermoyons parce que nous voulons une opération de maintien de la paix, et nous voulons la mener à bien. Nous ne pouvons pas nous permettre une opération qui tourne mal, et il y a beaucoup de choses à régler ici.

Le Secrétaire général adjoint nous disait, il y a quelques minutes, qu'il ne pouvait pas encore nous donner de précisions sur la composition et la structure de la force de maintien de la paix; or nous avons besoin de savoir tout cela et, avec tout le respect que je lui dois, il est essentiel que les activités de planification soient plus intenses et fassent intervenir le Département des opérations de maintien de la paix, les pays membres du Conseil de sécurité et les autres grands fournisseurs de contingents potentiels, ainsi que d'autres pays auxquels il sera demandé de verser des fonds. C'est une chose très compliquée, beaucoup plus compliquée que le Timor oriental, et même que le Kosovo. Une fois que nous serons engagés dans cette voie, les rapports entre la CMM et la MONUC ou la mission qui lui succédera, ou les rapports entre l'OUA et l'ONU, le commandement et le degré de contrôle sur le terrain, le mandat, la taille, le coût de l'opération, l'appui apporté, tout cela devra être connu. Nous ne devons pas adopter de résolution tant que nous ne savons pas exactement ce pour quoi nous votons.

Et si les membres veulent bien m'accorder encore un instant, je peux garantir que cette démarche — qui sera au mois de janvier, durant la présidence américaine du Conseil de sécurité, notre priorité — sera plus susceptible de nous gagner le soutien de la communauté internationale à ce processus, le soutien de nos propres pays, et l'appui du Congrès des États-Unis en ce qui me concerne personnellement.

J'ajoute — et je peux dire aux membres officiellement ce matin ce que plusieurs d'entre eux savent déjà officieusement — qu'au mois de janvier, nous aurons pour la première fois à New York la visite du Comité des affaires étrangères au Sénat, sous la conduite des sénateurs Helms et Biden. Ils viendront à New York, ils organiseront des entretiens et des auditions du Comité ici, à New York, pour la première fois dans l'histoire, et ils demanderont à voir les membres du Conseil séparément et collectivement. Et parce que cette question de la République démocratique du Congo occupera une telle place à l'ordre du jour, ce sera tout naturellement un point de discussion. Nous aurons donc l'occasion, dans les six semaines à venir, de travailler de concert sur cette question essentielle.

Je mentionnerai également la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui joue un rôle particulièrement important, lequel mérite d'être souligné. Il n'en reste pas moins que les arrangements organisationnels doivent être clairement définis. Je voudrais me réserver la possibilité de répondre de manière plus détaillée ultérieurement au cours de ce débat.

Je suis ravi, Monsieur le Président, que vous soyez encore ici aujourd'hui et que vous ayez passé deux journées entières avec nous. J'espère que votre emploi du temps vous permettra de nous rejoindre au mois de janvier. Votre engagement personnel et le rôle de premier plan que vous avez joué aux côtés de l'Ambassadeur Greenstock ont

largement contribué à faire en sorte que l'Afrique et la République démocratique du Congo se voient accorder un rang de priorité indispensable, ce qui est une obligation pour cette Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous laisserai bien entendu la possibilité d'intervenir ultérieurement à condition que chacun d'entre vous veille à ce qu'il nous reste assez de temps pour ce faire.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint M. Miyet et l'Ambassadeur Holbrooke de leurs déclarations. Je voudrais, comme l'Ambassadeur Holbrooke, me réserver le droit d'intervenir une nouvelle fois au cours de ce débat, conformément à la formule interactive que la présidence britannique a fort opportunément initiée.

Au cours de la séance publique d'hier sur l'Afrique, pratiquement toutes les délégations ont parlé de la République démocratique du Congo. Certaines délégations, comme celle de l'Afrique du Sud, n'ont parlé de rien d'autre. À l'évidence, le thème prédominant de ces deux jours de séances publiques du Conseil a été la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka, non pas par ses signataires mais plutôt par le Conseil de sécurité. Si le Conseil ne parvient pas à passer avec succès cette épreuve de vérité, il aura, comme on l'a dit, révélé une fois de plus sa partialité. Hier, ma délégation avait espéré qu'elle pourrait répondre pour se défendre avec modestie contre ces propos très véhéments mais, malheureusement, nous n'avons pas eu la possibilité d'intervenir une deuxième fois. Aujourd'hui, nous sommes moins pressés par le temps et je profiterai donc du temps qui m'est accordé pour dire quelques mots à ce sujet.

Il semble qu'il y ait deux manières très différentes d'envisager la situation en République démocratique du Congo. Tout d'abord, on peut être dérouté par la complexité du conflit. Nous avons ici un pays qui, même selon les normes africaines, a un passé exceptionnellement torturé. Un pays qui est passé de la propriété personnelle de Léopold II à des décennies de mauvaise gestion sous la présidence de Mobutu. Compte tenu de cette histoire, il n'est guère surprenant que la République démocratique du Congo se trouve aujourd'hui dans une telle situation de détresse.

La deuxième manière d'envisager la situation en République démocratique du Congo consiste à voir un lien très simple de cause à effet entre le génocide rwandais et le chaos qui règne actuellement en République démocratique du Congo. Les délégations présentes au Conseil de sécurité qui accusent d'autres délégations de traîner les pieds ont tendance à voir les choses de cet oeil. Pour elles, la situation n'est pas complexe; elle est simple. Et pour des situations simples, elles ont des remèdes simples : il ne reste donc plus au Conseil qu'à respecter l'Accord de Lusaka et à envoyer des troupes.

Ma délégation ne croit pas à la deuxième approche. Nous ne pouvons pas considérer que la situation en République démocratique du Congo est simple. Il est certes vrai qu'un grand nombre de personnes qui se trouvent à l'est du pays n'ont absolument rien à y faire; néanmoins, ces intrus constituent un groupe inextricable d'amis et d'ennemis du Gouvernement du Rwanda. Les auteurs de l'Accord de Lusaka en étaient conscients et c'est précisément en raison de la complexité de la situation que l'Accord de Lusaka est peut-être la seule solution viable. Nous convenons avec l'Ambassadeur Holbrooke que l'Accord de Lusaka est un accord fort bien rédigé mais nous l'avons également entendu dire que presque toutes les dispositions de cet Accord sont ignorées ou violées.

Il n'y a là rien de nouveau. Le premier jour où le Conseil de sécurité a discuté de l'Accord de Lusaka, on a déjà exercé sur nous des pressions en avançant l'argument selon lequel l'Accord ne ferait pas long feu si nous n'envoyions pas des soldats de la paix sur le champ. Je me souviens très bien de ce jour car j'avais alors émis des doutes quant au caractère approprié de l'expression «jalon important» pour qualifier un accord qu'aucun des rebelles n'était encore disposé à signer.

Si l'Accord de Lusaka est l'épreuve de vérité, cela concerne en premier lieu les personnes qui l'ont signé. Si les parties elles-mêmes n'honorent pas leurs engagements, le Conseil ne peut rien faire. Je dois dire qu'à cet égard, il y a quelque chose de déroutant à propos du débat d'hier. Ce que nous avons vu dans cette salle, c'est l'apparition du mythe selon lequel c'étaient les tergiversations du Conseil de sécurité qui avaient anéanti l'Accord de Lusaka. Nous n'en sommes pas encore là. Il y a toujours de l'espoir et nous pouvons travailler sur la base d'une nouvelle résolution. Mais le Conseil a reçu une sévère mise en garde. Si ma délégation avait eu la possibilité hier d'intervenir une deuxième fois, nous aurions supplié les délégations africaines de ne pas se leurrer. Qui peut sérieusement croire que l'Accord de Lusaka était respecté par toutes les parties pendant les trois premiers mois de son existence et que la situation n'a alors commencé à se détériorer qu'en raison de l'inaction du Conseil?

En tant que représentant des Pays-Bas, j'estime que je suis en droit de poser ces questions. Les Pays-Bas souhai-

tent ardemment agir comme il convient à l'égard de la République démocratique du Congo mais il ne sert à rien d'entendre dire que la situation est simple et que le fait de considérer qu'elle est complexe n'est qu'une excuse boiteuse pour justifier des atermoiements. Ce n'est pas le type d'approche qui nous aidera à surmonter notre hésitation. Intervenant au nom des Pays-Bas, je peux seulement dire que notre engagement à l'égard de l'Afrique ne peut absolument pas être mis en doute. Je ne veux nullement gaspiller le temps dont dispose le Conseil mais je voudrais néanmoins répéter brièvement ce que j'ai dit hier. Les Pays-Bas dépensent des sommes très importantes pour le Kosovo, mais notre contribution totale très importante à l'Afrique ne s'en est absolument pas ressentie. En outre, il n'y a eu aucun relâchement de notre engagement à l'égard des projets africains qui intéressent particulièrement le Conseil de sécurité, tels que nos contributions au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Sierra Leone et au processus d'Arusha au Burundi. Les fonds néerlandais consacrés à l'Afrique n'ont pas été détournés vers d'autres destinations.

Nous pensons qu'un pays qui a notre palmarès devrait être écouté avec attention lorsqu'il essaie d'expliquer pourquoi il éprouve certains doutes quant à une intervention militaire demandée au Conseil. Nous ne cherchons pas à faire traîner les choses lorsque nous posons des questions normales. En outre, il y a une deuxième raison pour laquelle les Pays-Bas ont l'impression d'avoir raison d'être prudents, c'est notre participation traumatisante à la tragédie de Srebrenica. Le rapport du Secrétaire général sur Srebrenica en date du 15 novembre contient un récit horrifiant de ce qui peut tourner mal lorsqu'une opération militaire est lancée sans que l'on n'y ait véritablement bien réfléchi; si les opérations de maintien de la paix sont utilisées comme une solution de rechange pour remplacer un consensus politique; et si l'on dit aux soldats de la paix qu'ils doivent utiliser les instruments destinés au maintien de la paix pour imposer les souhaits mal définis de la communauté internationale à l'une ou l'autre des forces belligérantes par des moyens militaires.

Ne commettons pas cette erreur une deuxième fois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite informer le Conseil de sécurité que j'ai l'intention de terminer ce débat à 12 h 25 car j'ai rendez-vous avec le Secrétaire général. Mais nous voudrions évidemment avoir, si possible, un débat interactif complet.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait une fois de plus vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cette séance importante du Conseil de sécurité. La séance sur le partenariat avec l'Afrique, qui a eu lieu hier sous votre présidence, témoigne clairement de l'attachement de votre gouvernement à la paix et la stabilité en Afrique. Nous vous félicitons une fois de plus d'avoir pris ces initiatives importantes. Ma délégation remercie également M. Miyet de son exposé très complet.

Ma délégation attend avec intérêt le rapport de l'équipe technique et celui du Secrétaire général sur l'avenir des déploiements des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il est regrettable que l'équipe technique ait connu des difficultés dans l'accomplissement de ses tâches, et le Secrétariat ne peut donc pas soumettre ses recommandations. Nous espérons qu'elle sera très bientôt autorisée à continuer son travail. Mais nous notons avec satisfaction que le Secrétariat a pris les mesures administratives voulues pour déployer les 500 observateurs militaires en temps opportun.

Ma délégation est heureuse de noter que la Commission militaire mixte créée par les parties à l'Accord fonctionne, tout comme la commission politique. C'est là un bon début et nous encourageons les parties à continuer leur travail. À cette étape, ma délégation voudrait exprimer sa sincère gratitude au Gouvernement des États-Unis pour sa généreuse contribution à la Commission militaire mixte. Nous pensons que ces deux institutions établies par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka auront besoin de financement en vue d'agir efficacement. Nous remercions tous les États qui ont fourni un appui logistique ou financier à cette commission et nous encourageons les autres à le faire.

En dépit du fait que les parties ont signé un Accord de cessez-le-feu, la situation en République démocratique du Congo est toujours très préoccupante. Ma délégation voudrait saisir cette occasion de réitérer son appel à toutes les parties à respecter l'Accord de cessez-le-feu et à utiliser la Commission militaire mixte plus efficacement face aux violations présumées de l'Accord de cessez-le-feu. Mais dans le même temps, nous devons vaincre les forces négatives, les forces du mal et l'obscurité. Nous voudrions souligner que le conflit en République démocratique du Congo ne peut prendre fin sans le plein engagement et la coopération de toutes les parties concernées. Tout en les saluant pour le jugement sain dont elles ont fait preuve en signant l'Accord de Lusaka, nous leur demandons de faire montre d'une volonté politique et d'un engagement accrus à l'égard du processus de Lusaka. Il ne peut y avoir de solution

militaire à ce conflit fratricide. Les parties doivent en conséquence travailler ensemble et de bonne foi et contribuer à une mise en oeuvre sans heurt de l'Accord de Lusaka. Cet accord est le plus viable pour le rétablissement de la paix en République démocratique du Congo et il doit donc être appliqué.

Mais il nous faut avancer vite pour maintenir l'élan suscité par la signature de l'Accord. Plus nous attendons, plus l'accord deviendra fragile et plus les combats risqueront de reprendre. Comme pour tous les accords de paix fragiles, plus on attend pour prendre des mesures propres à soutenir l'application de l'accord, plus il a de chance de se dissiper en fumée. L'Accord de Lusaka ne fait pas exception. Ma délégation estime que nous prenons trop de temps pour essayer de le consolider. Il importe de faire les choses correctement, mais notre planification prend trop de temps; nous prenons trop de temps pour nous préparer. Il faut agir tout de suite.

Ma délégation sait qu'il y a des problèmes que les parties doivent régler, tels que la nomination d'un facilitateur. Il nous appartient de leur rappeler leur obligation de régler ces problèmes. Nous remercions le Gouvernement des États-Unis, et notamment l'Ambassadeur Holbrooke, de sa visite opportune dans la région. Nous espérons que l'ancien Président Ketumile Masire, du Botswana, désormais considéré par les parties comme un facilitateur potentiel, acceptera cette fonction afin que nous puissions aller de l'avant.

Ma délégation estime que tout en rappelant aux parties leurs obligations et la nécessité de s'engager, nous devons aussi nous rappeler nos obligations et la façon dont nous les assumons. Nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra ses promesses et agira sans délai en vue de déployer en temps opportun une mission de maintien de la paix, au plein sens du terme, en République démocratique du Congo. Des demi-mesures ou une réaction indûment tardive feront l'objet de critiques très sévères de l'État Membre. Les horreurs du Rwanda sont un sombre rappel et ne doivent pas se répéter en République démocratique du Congo.

Il n'y a pas si longtemps, le Président Chiluba de la Zambie a participé à une réunion du Conseil de sécurité analogue à celle d'aujourd'hui. Une des contributions au débat a consisté à relever la nécessité pour le Conseil de sécurité de déployer dès que possible des forces de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Hier, au cours de notre débat sur le partenariat avec l'Afrique, le Représentant permanent de l'Afrique du Sud nous a dit que le véritable test de la détermination du Conseil de sécurité de régler les conflits en Afrique est la République démocratique du Congo. Il ne pouvait être plus clair.

Nous avons vu comment les conflits dans d'autres régions du monde ont été abordés. Nous ne voulons pas faire un parallèle, mais regardons les faits en face. Nous ne demandons pas au Conseil de faire l'impossible. Nous avons vu des résolutions tendant à déployer des forces de maintien de la paix élaborées et adoptées en deux jours. Demander le même traitement peut sembler irréaliste et nous accepterions simplement que les questions africaines, comme tous les autres problèmes, fassent l'objet du traitement urgent et approprié qu'elles méritent. Nous l'avons dit tant de fois au Conseil : il faut traiter toutes les questions, indépendamment du lieu du conflit, avec le même zèle et le même enthousiasme. Ma délégation a toujours dit au Conseil qu'une vie en Angola, ou en République démocratique du Congo, ou ailleurs en Afrique, n'est pas moins précieuse qu'une vie au Kosovo ou au Timor oriental ou ailleurs sur un autre continent.

Personne ne dit que la situation en République démocratique du Congo est simple. Personne ne le dit. Tout ce que nous disons est que la situation est déjà assez mauvaise et que nous devrions donc agir pour qu'elle ne se dégrade pas davantage. C'est tout ce que nous demandons; nous espérons que l'on ne se méprendra pas sur nos propos.

Nous avons besoin de l'assistance du Conseil, de son appui; nous avons besoin de sa coopération. Nous l'avons dit hier et nous l'avons dit lorsque nous avons déjeuné ensemble. Nous sommes encouragés par les signes que nous discernons au Conseil. Nous avons parlé à certains de nos collègues, à d'autres représentants africains, qui nous ont interrogés, en tant que membres africains au Conseil, sur les perspectives de règlement des conflits africains par le Conseil. Nous leur avons dit que les choses évoluent favorablement et que nous avons bon espoir. Les signes sont positifs.

Ce que nous demandons au Conseil est de tenir ses promesses. L'Afrique entière observe, et je suis sûr que le Conseil ne nous laissera pas tomber.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Miyet de son important exposé et nous remercions l'Ambassadeur Holbrooke de nous avoir fait part

des impressions de son récent voyage, au cours duquel il s'est rendu en République démocratique du Congo.

Malheureusement, les nouvelles ne sont pas très encourageantes. Le cessez-le-feu, laborieusement obtenu et signé à Lusaka en juillet 1999, n'est pas respecté et ce, de plus en plus fréquemment. Et l'équipe technique des Nations Unies, chargée d'évaluer la situation sécuritaire sur place pour définir le concept opérationnel d'une opération de maintien de la paix, fait face à d'énormes difficultés d'accès et, d'après nos informations, sera incapable de soumettre son rapport avant la fin de l'année.

Dans notre débat d'hier, nous avons parlé de volonté politique. Le conflit en République démocratique du Congo est très complexe et ne sera réglé que lorsque toutes les parties concernées montreront la volonté politique nécessaire à un règlement démocratique et non militaire du conflit. Cela dit, nous estimons que le Conseil de sécurité peut continuer d'assumer ses responsabilités. Agir dans une situation comme celle de la République démocratique du Congo comporte des risques, mais nous devons aussi évaluer les risques d'une reprise d'un conflit généralisé. Dans le débat d'hier, nous avons examiné un certain nombre d'idées que tous ont jugé utiles pour éviter des conflits, ainsi que l'aggravation de ces derniers. L'action du Conseil pourrait éventuellement s'inspirer de certaines de ces idées.

Nous sommes convaincus que l'ONU a un rôle majeur à jouer face à cette crise, et que sa présence en République démocratique du Congo doit être progressivement renforcée. La présence multiforme de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo constitue la première étape vers la réalisation de cet objectif. Elle envoie un message de soutien du Conseil de sécurité pour appuyer le processus de Lusaka. L'Argentine est prête à examiner favorablement le rapport du Secrétaire général, dans la perspective du déploiement d'environ 500 observateurs militaires et de la mise en place d'une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

Mais il est essentiel qu'il y ait un climat de sécurité relative et que des garanties adéquates de sécurité, d'accès et de liberté de mouvement soient octroyées au personnel des Nations Unies et au personnel associé. Nous sommes conscients qu'il n'est pas réaliste d'exiger des garanties absolues, mais on n'est guère disposé non plus à envoyer des Casques bleus dans un environnement hostile.

À notre avis, le conflit en République démocratique du Congo a une dimension externe et une dimension interne. La première doit tenir compte des préoccupations légitimes des États impliqués en matière de sécurité. Dans le même temps, la solution à laquelle on aboutira doit respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, la dimension interne du conflit ne saurait être laissée de côté. Il faut que règne un climat politique n'excluant personne, ouvert à tous les Congolais qui croient dans les valeurs de la démocratie et de l'état de droit. Nous devons inciter la société civile à exprimer progressivement et avec prudence son désir d'une plus grande participation. Ce n'est que dans la mesure où nous pourrons avancer de manière soutenue sur ces deux plans, le plan externe et le plan interne, qu'il sera possible de trouver une solution durable et globale. Il est pour cela indispensable que toutes les parties s'engagent à respecter l'Accord de Lusaka.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance d'information publique, sur la situation en République démocratique du Congo. Nous tenons également à exprimer nos remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Bernard Miyet, pour son exposé et sa mise au point sur ce sujet. Nous sommes heureux de voir que cette réunion d'information, qui suit de très près le débat que nous avons tenu vendredi dernier sur la situation en Sierra Leone, devient à présent une pratique régulière dans les travaux du Conseil, ce qui prouve la transparence croissante du Conseil, dont se félicitent d'ailleurs tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Hier, le Conseil a eu un échange de vues franc et fructueux sur la situation en Afrique en général et sur la meilleure façon d'améliorer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine dans la gestion et la prévention des conflits en Afrique. Nous avons constaté que dans pratiquement toutes les interventions, on faisait référence à la situation en République démocratique du Congo et à l'importance pour le Conseil de réagir promptement et efficacement pour y gérer le conflit. En effet, on a fait observer que la République démocratique du Congo serait le test crucial de la détermination du Conseil de s'impliquer dans les conflits africains en général. Des comparaisons ont été faites entre l'hésitation du Conseil à réagir aux situations de conflit en Afrique, et en République démocratique du Congo en particulier, et sa rapidité d'intervention dans d'autres situations, par exemple au Kosovo et au Timor oriental. Il est temps que le Conseil s'attaque à ce problème et montre qu'il est résolu à assumer sa responsabilité à l'égard de la République démocratique du Congo.

On nous a souvent rappelé la fragilité du processus de Lusaka qui, s'il n'est pas appuyé suffisamment par la communauté internationale et en particulier par le Conseil, risque véritablement de sombrer. Le temps n'est pas de notre côté, je le crains, et nous avons été prévenus.

La situation en République démocratique du Congo met l'Organisation devant l'un des défis les plus terribles, étant donné la nature et la complexité du conflit, ainsi que la superficie même du pays. Nous devons donc être prêts à mettre sur pied une importante mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo, qui pourrait d'ailleurs être la plus grande opération jamais entreprise dans l'histoire de l'Organisation. Toutefois, pour que cette opération soit couronnée de succès, la Mission doit être dotée de l'assistance financière et logistique nécessaire de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas nous permettre l'échec d'une mission en République démocratique du Congo.

C'est dans cet esprit que ma délégation appuie fermement une intervention rapide du Conseil pour déployer une mission d'observation en République démocratique du Congo. La résolution 1279 (1999) du Conseil de sécurité a envoyé un message politique clair aux signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, à savoir que le Conseil reste pleinement déterminé à les aider dans la mise en oeuvre de l'Accord. Plus important encore, la résolution devrait permettre au Secrétariat d'entreprendre immédiatement des préparatifs en prévision d'un éventuel déploiement d'une force d'observation des Nations Unies au début de l'an 2000. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'évaluation d'une équipe d'enquête technique dont les recommandations influeront fortement sur toute décision concernant le déploiement éventuel d'observateurs.

Enfin, ma délégation voudrait une fois de plus réaffirmer son appui ferme et continu au règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. Nous estimons que le processus de l'Accord de paix de Lusaka est critique et déterminant pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et pour l'ensemble de la région des Grands Lacs. Si l'on veut que la paix s'installe durablement, tous les signataires de l'Accord de Lusaka doivent en respecter les dispositions. Seul un engagement de ce type suffira. C'est dans ce contexte que ma délégation constate avec préoccupation les violations du cessez-le-feu qui ont récemment eu lieu dans certaines régions de la République démocratique du Congo, ce qui ne fait que compromettre une situation déjà fragile. Nous sommes aussi préoccupés par la grave situation humanitaire qu'ont hâtée les violations du cessez-le-feu. Il est impératif que les parties assument les responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Accord, afin d'aider la communauté internationale à jouer efficacement son rôle à l'appui du processus de paix.

La Malaisie se félicite vivement de la décision prise par l'OUA de nommer l'ancien Président Masire du Botswana médiateur dans la crise en République démocratique du Congo. Je voudrais également saisir cette occasion pour nous féliciter de la nomination récente de M. Kamel Morjane à la fonction de Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo; il dirigera la présence des Nations Unies dans la sous-région et contribuera à la mise en oeuvre de l'Accord. Nous lui souhaitons un plein succès.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre satisfaction de vous voir assumer de nouveau la présidence. Je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous portez aux sujets dont nous débattons ces deux derniers jours.

Le Canada est heureux d'apprendre que M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général, est récemment arrivé à Kinshasa pour y assumer ses importantes fonctions. Nous continuons d'être préoccupés par les graves violations du cessez-le-feu de la part de toutes les parties en République démocratique du Congo. Cela nous porte à croire que les conditions de sécurité nécessaires au déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies ne sont pas encore réunies. Nous serions heureux de connaître l'avis du Secrétariat sur ce que l'ONU pourrait faire, dans l'immédiat, pour collaborer à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka alors que les combats font rage, à moins de déployer un complément de personnel en République démocratique du Congo.

Ces dernières semaines, le Secrétaire général a présenté deux rapports novateurs, l'un, bien sûr, sur Srebrenica, il y a quelques semaines, et l'autre sur le Rwanda, qui date d'hier. Je conviens totalement avec Peter van Walsum qu'ils sont tout à fait pertinents pour notre débat d'aujourd'hui et, en fait, pour celui d'hier. Roméo Dallaire, du Canada, a lancé des appels désespérés de Kigali pour que le Conseil lui accorde son soutien au Rwanda et lui permette ainsi d'arrêter le génocide, mais rien ne s'est produit. Des troupes canadiennes ont séjourné un an dans la vallée de Srebrenica avant que les troupes néerlandaises ne les remplacent et, en tant que Ministre adjoint à la défense, chaque jour où nos troupes se sont trouvées dans cette situation, j'ai vu en cauchemar ce qui est arrivé aux Néerlandais. Il y a ici des leçons à tirer et nous ferions mieux de nous résigner à les

apprendre. Il s'agit de questions pertinentes et nous devons les examiner soigneusement.

Le Canada se joint aux autres orateurs qui ont félicité l'Organisation de l'unité africaine d'avoir nommé l'ancien Président Masire médiateur du dialogue intercongolais. Nous nous associons aux collègues du Conseil pour exhorter toutes les parties à s'engager à l'égard de ce dialogue, pour que le processus de réconciliation puisse véritablement commencer. Il ne fait aucun doute que le conflit en République démocratique du Congo ne sera pas réglé sans véritable dialogue politique entre tous les Congolais. Le Conseil de sécurité devrait néanmoins être disposé à appuyer davantage l'Accord de cessez-le-feu une fois que les parties auront démontré une volonté de s'y conformer. Les progrès qui seront réalisés dans ces deux domaines — dialogue véritable et cessez-le-feu effectif — se renforceront bien sûr mutuellement.

Tandis que les combats continuent, la crise humanitaire s'aggrave en République démocratique du Congo. Il est impératif que les différentes parties respectent les accords de cessez-le-feu qu'elles ont signés et qu'elles garantissent l'accès sans risque et sans entrave des organisations humanitaires à toutes les régions du pays. Le personnel humanitaire ne peut accéder à de nombreuses parties du pays à cause de l'insécurité qui y règne. Toutes les parties en conflit doivent obligatoirement — et de toute urgence — assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel humanitaire. Elles doivent s'assurer qu'il ait accès sans risque et sans entrave à toutes les populations touchées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Je crois que nous n'avons rien à ajouter au tableau que M. Miyet a fait de la situation. Nous savons que celle-ci est sombre. Elle est caractérisée récemment par des violations de cessez-le-feu. Il y a quelque temps, un rapport du Comité international de la Croix-Rouge décrivait en termes tout à fait angoissants la situation dans le nord-est de la République démocratique du Congo où des tribus s'affronteraient pour l'occupation des terres, avec pour conséquence de ces affrontements des milliers de morts.

Donc, nous sommes effectivement les témoins plus ou moins silencieux d'une situation dont nous savons tous qu'elle est catastrophique, dont nous savons tous qu'elle exige une réaction du Conseil et une réaction continue du Conseil de sécurité, pas seulement de temps à autre, quelques résolutions ou même quelques débats, mais véritablement un effort concret.

En même temps et au même moment, ici membres du Conseil de sécurité, nous voulons, comme on dit, être sérieux, nous savons bien que les décisions que nous prendrons se traduiront par des risques, par des risques pour des observateurs, par des risques pour des membres d'une opération de maintien de la paix. Évidemment, dans une telle situation, comment ne pas comprendre la réaction de ceux qui invitent également les membres du Conseil à réfléchir à ce qui s'est passé dans d'autres régions du monde, tant en Afrique qu'en Europe et qui expliquent pourquoi eux-mêmes, pourquoi leurs autorités, pourquoi leur parlement demandent davantage de réflexion et exigent que l'on approfondisse toutes les données d'une situation avant de prendre des décisions.

Je comprends tout ceci parfaitement et je comprends à ce sujet, entièrement, les explications données par des représentants qui se défendent de vouloir traîner les pieds. Je trouve d'ailleurs que ce genre d'explication, de raisonnement, peut s'appliquer à d'autres situations face à d'autres résolutions dont certains pays, légitimement, peuvent souhaiter qu'elles méritent un ultime examen avant d'être votées, compte tenu des doutes que l'on peut avoir sur leur mise en vigueur effective. Toutes ces réflexions me paraissent donc normales.

En même temps, Monsieur le Président, nous pouvons nous demander ce que nous pouvons immédiatement faire, pour essayer de relever, je ne dirais pas les défis, mais d'affronter les risques immédiats qui se posent dans la région et qui se traduisent encore une fois par des pertes en vies humaines.

D'abord, nous devons presser le Secrétariat de poursuivre ses travaux pour produire un concept d'opération. C'est ce que M. Miyet nous a dit et je crois que c'est la question la plus simple, la plus concrète que nous devons nous poser et l'invitation la plus expresse formulée à l'adresse du Secrétariat; le Conseil de sécurité doit disposer de la part du Secrétariat, en accord évidemment avec la Commission militaire mixte (CMM), avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), il doit disposer d'un rapport sur le concept d'opération qui pourra être déployé, mis en oeuvre en République démocratique du Congo. M. Miyet nous a parlé du début janvier. Je crois que compte tenu du calendrier, c'est une date très honorable, mais nous attendons avec effectivement beaucoup d'intérêt, et beaucoup d'impatience, ce rapport du Secrétariat sur un concept d'opération.

Je crois que ceci permettra véritablement au Conseil de sécurité de prendre cette fois-ci, en toute connaissance de cause, ses responsabilités. Et j'espère les prendre d'une manière effectivement active, «allante», parce que si la situation est simple, des signes quand même encourageants existent. Nous pouvons nous féliciter, enfin ... être satisfaits, de la décision finalement de nommer un facilitateur, une très haute personnalité, très respectée, très sage, l'ancien Président du Botswana. Je crois également qu'il faut saluer l'arrivée à Kinshasa du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Morjane, qui a une excellente réputation et dont nous espérons qu'il pourra également travailler très concrètement.

Des gestes simples pourraient peut-être effectivement être réalisés pour faciliter tant bien que mal le respect du cessez-le-feu. Je me demande dans ces conditions — je m'adresse à M. Miyet — s'il ne serait pas possible à la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) d'aider déjà militairement la Commission militaire mixte en lui fournissant des officiers d'état-major qui faciliteraient quand même le travail de cette Commission militaire mixte.

Je me demande, d'un autre côté, si cette Commission militaire mixte ne pourrait pas fournir aussi rapport au Conseil de sécurité sur les décisions qu'elle prend. Ceci illustrerait l'une des demandes qui avaient été évoquées hier, celle touchant à une meilleure relation, à une meilleure coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU. Et je crois que si le Conseil de sécurité veut s'engager activement, je répète, concrètement dans le traitement de la crise de la République démocratique du Congo, il doit disposer de toutes les informations, il est en droit de souhaiter qu'effectivement la Commission militaire mixte lui fournisse quelques rapports, quelques indications. Voilà qui concrétiserait les voeux qui ont été exprimés sur cette meilleure coordination entre les organisations régionales et l'ONU.

Je crois également encore une fois, et malgré tous les rappels qui nous sont faits de la difficulté de la situation, qu'il faut garder la raison et ne pas perdre tout motif d'optimisme. Nous pouvons nous fonder sur des comparaisons. Certes, la situation en République centrafricaine était voici trois ou quatre ans moins inquiétante que celle en République démocratique du Congo par l'ampleur moindre des populations concernées, mais en nature, cette situation était grave. Il y avait crise.

Et nous en savons quelque chose, parce que la France a joué un rôle pour provoquer une prise en main de la crise en République centrafricaine par l'ONU. Cela n'a pas été facile, nous nous sommes heurtés à beaucoup de scepticisme, à beaucoup de réactions telles que nous en entendons actuellement à propos de la République démocratique du Congo. On nous a dit, on nous a parlé, je me souviens, d'une entreprise douteuse — «dubious enterprise» —, dans laquelle nous risquions de nous engager.

Alors, finalement, avec le temps, on voit que cette opération s'est terminée parce que l'on pourrait qualifier, je n'ose pas dire de succès, mais, s'est terminée de manière assez satisfaisante. À ce sujet, il serait souhaitable que tous les pays qui devaient contribuer au financement de cette opération fassent un petit peu leur examen de conscience et découvrent qu'ils sont peut-être responsables de certains arriérés également à propos de cette opération.

Et pourtant, la situation n'était pas simple. Prenons un autre exemple : la Sierra Leone. Ce n'est pas une partie facile. Les Accords de Lomé, nous le savons bien, ne sont pas respectés. Il y a danger. Et pourtant les Nations Unies ont accepté de déployer une lourde opération de maintien de la paix de près de 6 000 hommes, ce qui prouve que, finalement, quand nous voulons faire quelque chose, nous en prenons la décision.

Nous espérons maintenant qu'avec le déploiement effectif de cette opération de maintien de la paix, nous pourrons corriger ce qui ne va pas en Sierra Leone. Je dis ceci pour indiquer que malgré l'ampleur extraordinaire et la gravité de la crise, nous ne devons pas perdre espoir. Nous pouvons garder à l'esprit des exemples heureux où finalement les Nations Unies ont réussi dans leur entreprise en Afrique et nous pouvons fonder notre détermination sur la décision que nous avons adoptée avec la résolution 1279 (1999) — nous devons quand même l'appliquer — ainsi que sur les informations, espérons-le, précises, rigoureuses que le Secrétariat devra nous fournir, début janvier, avec son concept d'opération.

Je termine en accueillant avec satisfaction le programme de travail que nous indique le futur Président du Conseil de sécurité. Ceci est bien. Ce programme sera lourd; il exigera de la part du Président beaucoup d'assiduité, beaucoup de présence à cette table mais l'enjeu est tel que je pense que votre exemple, Monsieur le Président, sera suivi et se montrera convaincant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France de m'avoir cité en exemple.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Lorsque hier, le Conseil a examiné les moyens pratiques et concrets de faire face aux problèmes de l'Afrique, nous avions espéré avoir un dialogue interactif entre la présidence, les membres du Conseil et les autres Membres de l'Organisation, sous la forme d'une discussion permettant un échange de vues. Au lieu de simplement entendre des exposés.

Beaucoup d'idées et de propositions ont été présentées hier et auraient pu être discutées. Il a également été question hier de la situation en République démocratique du Congo à plusieurs reprises. Bien que cela prouve l'importance de la question, nous ne voulons pas que celle-ci reçoive l'attention du Conseil de sécurité pour un temps puis soit oubliée, comme cela a été le cas pour les autres conflits en Afrique. Ce n'est pas ainsi que l'on remédie aux situations.

À cet égard, ma délégation souhaiterait faire deux remarques. La première est que depuis la signature des accords de cessez-le-feu et de l'Accord de Lusaka, le processus de paix marche lentement bien que les principaux affrontements militaires aient cessé il y a longtemps. Qu'est-ce qui fait obstacle au retour d'une situation normale — la réconciliation nationale, le retrait des forces étrangères et le retour des réfugiés — en République démocratique du Congo? Pour quelle raison cela ne s'est-il pas produit?

La deuxième observation a trait à la réticence évidente des Nations Unies à intervenir de manière appropriée pour trancher la question de l'instauration de la paix. Les Nations Unies doivent être présentes efficacement sur le terrain si l'on veut que le processus de paix durable se rétablisse en République démocratique du Congo. Pourtant, la situation actuelle, celle d'une non-paix et d'une non-guerre est très dangereuse et si elle devait durer, il y aurait une très grande possibilité que la situation ne glisse vers la guerre plutôt que vers la paix. Les forces belligérantes sont encore en position et les combattants ont conservé leurs armes. Nous mettons en garde contre cette situation, suspendue entre ciel et terre, parce qu'elle pourrait bien devenir permanente au fil du temps. Nous en avons un exemple frappant dans l'Angola voisine.

Je me demande donc pourquoi l'ONU hésite-t-elle à intervenir? Nous savons bien qu'une aide financière est nécessaire pour financer la mission de maintien de la paix des Nations Unies mais devons-nous constituer intégralement la mission avec toutes ses composantes militaires et civiles avant d'entrer à Kinshasa, autrement pas de mission? Une telle hésitation consacrerait la situation de non-guerre et de non-paix non seulement en République démocratique du Congo mais aussi en Angola et en Sierra Leone, le long de la frontière séparant l'Éthiopie de l'Érythrée et en Somalie. Jusqu'à quand le continent africain, représenté par la République démocratique du Congo et d'autres pays, sera-t-il victime du trafic des armes et des mercenaires gaspillant ses richesses en diamants, en pétrole et autres ressources naturelles, alors qu'il en a impérieusement besoin pour son développement économique et social?

En bref, j'ai deux questions à poser à M. Miyet. D'abord, pourquoi le processus de paix basé sur les Accords de Lusaka progresse-t-il avec cette lenteur inquiétante? Ensuite, pourquoi l'ONU est-elle si réticente à mener cette intervention nécessaire pour remplacer la paix branlante actuelle par une paix durable et solide?

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cette réunion d'information publique sur la République démocratique du Congo. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé sur la question. Nous sommes convaincus que cette réunion aidera le Conseil à trouver des solutions au conflit en République démocratique du Congo.

Il y a quelque temps, l'Ambassadeur Holbrooke a fait un exposé au Conseil sur son voyage en Afrique. Nous nous félicitons de cette visite et notamment de ses rencontres avec les parties au conflit en République démocratique du Congo. Les visites effectuées dans les zones de conflit nous permettent non seulement de nous rendre mieux compte, sur place, des souffrances et des aspirations de ces populations déchirées par la guerre mais également d'obtenir davantage d'informations de première main et d'entendre les opinions divergentes des parties directement concernées. Bien entendu, les visites ne sont pas une fin en soi mais plutôt un moyen de renforcer notre volonté politique et l'efficacité des efforts que nous déployons pour régler les conflits en Afrique.

Le conflit en République démocratique du Congo est l'un des problèmes les plus graves qui affligent actuellement l'Afrique. Cela fait presque six mois que les Accords de Lusaka ont été signés mais le processus de paix s'enlise encore dans les difficultés. L'ONU, et le Conseil de sécurité, ont réagi avec lenteur face à cette situation, ce qui a été critiqué par plusieurs pays au cours du débat public d'hier. Le Conseil devrait repenser le problème le plus tôt possible. Après tout, il n'est jamais trop tard de bien faire.

La Chine se félicite de ce que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le groupe rebelle ont

accepté l'ancien Président du Botswana, M. Masire, comme facilitateur du dialogue politique national. Nous sommes favorables à ce que ce dialogue politique national s'engage entre les parties au conflit en République démocratique du Congo le plus rapidement possible.

Nous voudrions, néanmoins, souligner qu'une priorité immédiate du Conseil et des Nations Unies est aussi d'envoyer le plus rapidement possible des observateurs militaires et des forces de maintien de la paix. En effet, ce n'est que lorsqu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies sera déployée là-bas qu'il pourra y avoir un contrôle et un respect efficaces du cessez-le-feu. Cela créerait un climat et une situation relativement stables où le dialogue politique national peut se dérouler de manière harmonieuse et où les autres éléments de l'Accord de Lusaka pourront être progressivement mis en oeuvre. Sinon, rien n'est possible.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les vues exprimées ici hier par certains représentants selon lesquelles la capacité du Conseil de parvenir au règlement du conflit en République démocratique du Congo en prenant des mesures concrètes serait l'épreuve de vérité illustrant l'importance que le Conseil accorde aux conflits africains. À cet égard, alors que nous attendons avec intérêt que la résolution 1279 (1999) soit mise en oeuvre de manière harmonieuse, et que nous nous félicitons des préparatifs que le Secrétariat a engagés à cette fin, nous espérons également — et cela est plus important — que les membres du Conseil seront unanimes à prendre dès que possible des mesures concrètes pour le déploiement d'observateurs militaires en République démocratique du Congo.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer la reconnaissance de la Namibie pour avoir organisé cette réunion d'information publique sur la situation en République démocratique du Congo. Nous vous remercions également de votre présence à notre séance ce matin. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Miyet de son exposé et nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Holbrooke des informations qu'il nous a fournies à la suite de son récent voyage en Afrique. Nous espérons sincèrement que sa visite à la région aura des résultats fructueux pour la République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons de la nomination de l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Joni Masire, comme médiateur pour le dialogue national prévu par l'Accord de cessez-le-feu sur la République démocratique du Congo. Nous félicitons le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour ses efforts inlassables qui ont abouti enfin à la nomination d'un Facilitateur acceptable pour toutes les parties congolaises. Nous espérons que les arrangements nécessaires seront maintenant faits pour que le dialogue s'engage sans plus tarder.

Nous avons tous appris et nous nous sommes rendu compte que l'UNITA n'aurait pas pu mener sa guerre contre le peuple angolais pendant si longtemps sans des appuis à l'extérieur du pays. La même expérience se répétera au Congo, si nous n'y prenons pas garde. Les rapports des médias indiquent que les investisseurs de plusieurs pays font des affaires avec le mouvement rebelle, notamment dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Ces actes constituent une violation flagrante de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et il doit y être mis fin. La continuation du pillage des ressources naturelles du Congo, y compris l'octroi de droits sur les diamants, ne peut être tolérée.

Nous avons tous reconnu que le processus de paix en République démocratique du Congo était difficile et compliqué. L'Ambassadeur Holbrooke a réaffirmé que la République démocratique du Congo n'était pas moins compliquée que le Kosovo. Nous, Africains, ne nous faisons pas d'illusions. Nous disons que, de même que le Conseil a ressenti l'urgence du besoin d'intervenir dans d'autres situations tout aussi compliquées, il doit agir de même en République démocratique du Congo. Personne ne dit que la situation en République démocratique du Congo est simple. Personne ne l'a dit. Ce que nous disons c'est que le Conseil doit assumer ses responsabilités en République démocratique du Congo et là, le temps presse.

J'exprime mon accord avec mon collègue de la Gambie, qui a exprimé cette idée avec tant d'éloquence. De fait, c'est seulement la semaine dernière que le Secrétaire général adjoint Prendergast a fait un exposé au Conseil sur son voyage au Burundi et qu'il a souligné que la situation au Burundi et dans la région des Grands Lacs en général avait des répercussions sur la situation en République démocratique du Congo. Donc, alors que le Conseil examine cette question de la République démocratique du Congo, nous ne devons pas perdre de vue ce qui se passe autour de ce pays. La Namibie pense qu'en tant que signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, toutes les parties, et notamment les groupes rebelles et leurs partisans, doivent tenir leurs engagements. Je réitère ici l'engagement de la Namibie en faveur de la pleine mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu.

Je voudrais être clair sur un point. Nous maintiendrons notre position passive en République démocratique du Congo, comme nous l'avons fait depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu. Cependant, nous ne nous donnerons pas en pâture lorsque les rebelles et ceux qui les soutiennent nous tireront dessus.

Le 12 décembre 1999, à l'invitation de mon président, le Président Sam Nujoma, un sommet des chefs d'État des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) alliés à la République démocratique du Congo s'est tenu à Windhoek. Nous vous avons transmis, Monsieur le Président, le communiqué de presse qui a été publié à l'issue de ce sommet, pour l'information des membres du Conseil. Je ne soulignerai donc que quelques points émanant de ce sommet.

Le sommet s'est félicité de la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Il a examiné l'état de l'application de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et a constaté que d'importants progrès avaient été accomplis depuis sa signature : la création de la Commission militaire mixte (CMM) et le déploiement des observateurs de la CMM en République démocratique du Congo, afin de vérifier le respect du cessez-le-feu.

En outre, le sommet a réaffirmé que les pays alliés membres de la SADC étaient résolus à

> «respecter scrupuleusement l'Accord de cessez-le-feu et à accélérer le processus de paix en République démocratique du Congo». *(S/1999/1251, annexe)*

Ils ont pris acte des violations du cessez-le-feu commises, notamment dans le secteur d'Ikela et de Basankusu par les groupes rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (Goma) et du Mouvement de libération du Congo.

L'idéal serait que toutes les parties au conflit cessent les hostilités. Nous continuerons de réitérer notre appel pour qu'il soit mis fin aux combats.

La question que nous devons nous poser est la suivante : le peuple congolais doit-il continuer d'être pris en otage par ceux dont les préoccupations sont avant tout matérialistes et qui portent la responsabilité du pillage des ressources du Congo?

Nous nous félicitons du déploiement de commissions militaires mixtes régionales sur le territoire de la République démocratique du Congo en vue d'aider à l'application de l'accord de cessez-le-feu. Nous nous félicitons également du déploiement d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en République démocratique du Congo, dans l'attente d'une prochaine décision du Conseil de sécurité autorisant le déploiement d'observateurs militaires dans ce pays.

À cet égard, nous espérons que ce déploiement se fera rapidement, compte tenu des dispositions de la résolution 1279 (1999) du Conseil de sécurité. Nous ne saurions trop insister sur ce point. Nous savons par expérience qu'attendre une paix parfaite en République démocratique du Congo ou dans toute situation de conflit serait irréaliste tant que le Conseil de sécurité n'a pas pris de mesures à cet égard. Le mieux est l'ennemi du bien, dit-on. Si nous attendons la perfection en République démocratique du Congo, nous perdrons le bénéfice de tout ce qui a déjà été acquis dans le processus de paix de Lusaka.

Mon collègue sud-africain, hier, n'aurait pu s'exprimer plus clairement à cet égard. De fait, certains d'entre nous se demandent si la raison tient au fait que la République démocratique du Congo est en Afrique. Sinon, pourquoi la ligne du but semble-t-elle se déplacer à chaque fois? La SADC, en tant qu'organisation sous-régionale, continue énergiquement d'oeuvrer à la résolution pacifique du conflit.

Je voudrais, à cette occasion, remercier les gouvernements et organisations qui ont apporté leur soutien au processus de paix en République démocratique du Congo et, en particulier, à ceux qui ont contribué à financer la Commission militaire mixte et à répondre à ses besoins. Nous les encourageons à poursuivre leur appui. De même, nous invitons les autres à envisager sérieusement de contribuer aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU et de l'OUA.

Le conflit en République démocratique du Congo a une dimension externe. Mais il reste que, si ce n'était pas le cas, le Conseil de sécurité a une responsabilité face à cette situation et nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général en janvier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Miyet, pour l'exposé qu'il nous a présenté, et à l'Ambassadeur Holbrooke, pour le compte rendu de son voyage en Afrique.

Comme d'autres orateurs avant moi, je voudrais dire quelques mots à propos du dialogue qui s'est tenu hier entre le représentant de l'Afrique du Sud et l'Ambassadeur Holbrooke. Je viens d'une tradition un peu plus dialectique que l'Ambassadeur Peter van Walsum et c'est pourquoi je crois que, lorsque deux parties présentent des arguments contradictoires, les deux peuvent avoir raison.

Je crois que c'est le cas en l'occurrence. Je suis d'accord avec ce qu'a dit l'Ambassadeur Andjaba, qu'on ne pouvait faire de plaidoyer plus éloquent, plus ferme, plus fort que celui qu'a fait hier l'Ambassadeur Kumalo en ce qui concerne l'attente par les Africains d'une présence plus substantielle de l'ONU en République démocratique du Congo.

Ce que nous devons signaler, c'est que la demande qu'il nous a faite de façon si éloquente n'est pas une demande artificielle, créée de toutes pièces. Car on pourrait très bien imaginer que l'Accord de Lusaka aurait pu se passer de la présence de l'ONU. Après tout, il y a d'autres accords de paix dans le monde où l'ONU n'a joué aucun rôle. Mais, si cette demande est si forte, si nette, je pense que c'est parce que ceux qui ont signé l'Accord savaient bien qu'en l'absence de l'ONU, l'Accord serait beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre.

L'argument que l'on peut avancer, et qui l'a déjà été, si je ne m'abuse, par d'autres avant moi, est que si une force de paix des Nations Unies avait été postée tout de suite après la signature de l'Accord, étant donné toutes les difficultés et les imperfections — signalées par l'Ambassadeur Andjaba — peut-être nous trouverions-nous aujourd'hui dans une situation légèrement différente en raison de l'effet dissuasif qu'aurait pu avoir la présence de cette force pour ceux qui ont, maintenant, violé les dispositions de l'Accord.

On appelle ce type d'argument un argument hypothétique, excellent pour une thèse universitaire, mais un peu limité quand il s'agit de résoudre des problèmes politiques. En tout état de cause, nous devons accorder une grande attention à cet élément. Ce n'est pas une demande artificielle et je crois, comme l'ont affirmé mes collègues africains, qu'elle est indispensable pour que l'Accord puisse avoir les effets qu'il doit avoir, s'agissant non seulement d'interrompre le processus de crise, mais aussi de se répercuter dans toute la région.

Je crois également que l'argument de l'Ambassadeur Holbrooke est valable : il faut traiter le problème de la République démocratique du Congo avec tout le réalisme nécessaire. Si l'ONU échouait en République démocratique du Congo, les retombées d'un tel échec se feraient sentir bien au-delà du Congo. Je crois que l'autorité même du Conseil de sécurité en serait affectée. L'idée que la République démocratique du Congo constitue une épreuve du feu pour l'ONU est très claire et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de m'étendre là-dessus.

Comment concilier deux positions contradictoires quand les deux parties ont raison? Ce n'est pas facile. Et je crois que mes collègues, en particulier mes collègues africains, ont expliqué de manière très claire la nécessité pour le Conseil d'agir et d'agir très vite. L'Ambassadeur Dejammet a attiré notre attention sur la nécessité d'un plan d'opérations qui soit bien précis et bien clair, et je pense que c'est en effet essentiel, de même que d'autres facteurs également soulignés ici, comme la désignation de l'ancien Président du Botswana au rôle de facilitateur. Tous ces éléments sont des éléments positifs qui doivent être pris en compte dans la recherche d'une solution au problème.

Je terminerai en disant que nous devons, dans cette opération, faire preuve de prudence et de réalisme. Je voudrais seulement dire que nous ne devrions pas oublier un adjectif qui a été utilisé à maintes reprises dans les discussions, depuis que nous essayons de venir à bout du problème de la République démocratique du Congo, il s'agit de l'adjectif «musclé». Les opérations de la paix doivent être «musclées», et je crois que si nous analysons toutes les conséquences de cet adjectif et que nous ajoutons qu'il faut les «envoyer d'urgence», peut-être que cela pourrait nous donner un début de solution pour résoudre ce problème.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je remercie M. Miyet de son exposé. Mes remerciements vont également à l'Ambassadeur Holbrooke à la fois pour sa contribution et pour les remarques très élogieuses qu'il m'a adressées. Il n'est peut-être pas un fils de l'Afrique mais il s'avère en tout cas un excellent ami de l'Afrique et nous apprécions beaucoup ce fait.

Les messages que nous avons entendus aujourd'hui nous donnent à réfléchir. Cinq mois après la signature de l'Accord de Lusaka, nous sommes à un moment critique. Il y a un accord de paix et des institutions ont été mises en place pour assurer sa mise en oeuvre. Les attachés de liaison de l'ONU et les observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sont sur le terrain. L'ONU fait des préparatifs et planifie une force de maintien de la paix. Je

souhaite qu'elle soit déployée le plus rapidement possible, pas un jour avant, pas un jour après.

Force est de reconnaître, comme d'autres l'ont indiqué, que la situation se détériore. Les parties ne respectent pas toutes leurs engagements au titre de l'Accord de Lusaka. La reprise des combats que nous observons menace d'aboutir à une guerre de grande envergure, ce qui est très inquiétant.

L'Accord est précaire. Mais il n'y a pas d'autre option à la paix négociée telle qu'elle est prévue dans l'Accord de Lusaka. Tout dépend de sa pleine mise en oeuvre. Le Conseil de sécurité dans son ensemble et chacun de ses membres doivent jouer le rôle qui leur revient pour faire avancer le processus, à la fois par le biais de l'appui politique et diplomatique et grâce également à une assistance pratique. Je propose que nous portions notre attention sur six domaines particuliers.

Premièrement, nous devons insister pour que les parties — toutes les parties — honorent leurs obligations au titre de l'Accord de Lusaka. Nous devons continuer de dire clairement en public et en privé qu'il n'y a pas d'autre option à la paix négociée telle qu'elle est prévue dans l'Accord de Lusaka et je suis à cet égard tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur Holbrooke et avec d'autres sur ce point. Nous devons bien faire comprendre que si les parties n'avalisent pas l'Accord de Lusaka, la communauté internationale ne peut pas contribuer à sa mise en oeuvre. Nous devons faire comprendre que l'appui des parties à l'Accord de Lusaka conditionnera leurs relations avec la communauté internationale. De même, l'appui extérieur apporté aux parties qui violent le cessez-le-feu doit être rendu public et condamné.

Deuxièmement, nous devons faire tout notre possible, de manière individuelle et collective, pour appuyer le cadre de Lusaka à l'aide des mécanismes qui ont été créés pour permettre sa mise en oeuvre. Le Royaume-Uni a offert des ressources pour financer le débat national en République démocratique du Congo. Des officiers britanniques ont été déployés dans la région dans le cadre de la MONUC. J'ai le plaisir de dire au Conseil de sécurité aujourd'hui que notre Département pour le développement international a annoncé un financement de 100 000 livres supplémentaires pour la Commission militaire mixte (CMM), qui vient s'ajouter aux 50 000 livres que nous avons déjà versées. Grâce à notre ferme appui, l'Union européenne a promis de faire tout son possible pour contribuer à cet effort en octroyant par exemple 1,2 million d'euros à la CMM. Nous continuerons de voir ce que chacun d'entre nous pourra faire pour apporter une aide et nous encourageons les autres à suivre cet exemple.

Troisièmement, nous devons appuyer le déploiement d'une force concrète de l'ONU pour aider à mettre en oeuvre l'Accord. Nous sommes prêts à appuyer une opération viable de maintien de la paix de l'ONU en République démocratique du Congo. Mais ce ne peut être et ne doit être qu'une opération qui aidera les parties à appliquer un accord auquel elles ont elles-mêmes souscrit. Nous ne pouvons pas imposer ce respect. Il doit y avoir un cessez-le-feu clair et des dispositions clairement définies en matière de retrait; le consentement de tous les gouvernements concernés à un déploiement de l'ONU et leur attachement à un processus politique viable sur les questions de sécurité interne et externe sont des conditions indispensables et il importe que des garanties suffisantes soient données en matière de sécurité et de liberté de circulation pour le personnel de l'ONU, y compris un mandat du Conseil de sécurité qui donne à la mission de l'ONU la possibilité d'assurer sa protection sur la base de règles d'engagement musclées et d'un armement suffisant.

Toute force de l'ONU déployée en République démocratique du Congo devrait pour le moins être en mesure de surveiller le cessez-le-feu, de contrôler et superviser le retrait de toutes les forces étrangères et de faire des enquêtes sur les allégations d'activités militaires menées par d'autres groupes armés. Mais le déploiement des troupes de l'ONU ne garantira pas à lui seul la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans les autres pays de la région. Ce sont ces pays eux-mêmes qui doivent assumer la responsabilité de leur propre avenir.

Quatrièmement, nous devons nous efforcer d'élaborer un plan pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des groupes de milices armées actifs dans la région dont la présence est l'une des principales causes du conflit. Ce plan DDR est essentiel pour assurer le succès de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka et pour faire en sorte qu'une paix durable soit instaurée dans la région. Sinon, cet Accord échouera. Pour assurer le succès de tout programme de DDR, il faudra trouver une solution politique et non militaire. Tout programme DDR exigera l'engagement de tous les gouvernements concernés de mettre fin à l'appui apporté aux anciennes Forces armées du Rwanda/Interahamwe et à d'autres groupes armés, l'engagement par les gouvernements concernés de créer un environnement permettant à tous les combattants des milices qui acceptent le programme DDR de rentrer chez eux et de recommencer leurs vies, et l'engagement de la communauté internationale de contrôler et d'aider à ce processus, et enfin

cela exigera également un appui financier soutenu. Nous engageons les parties, par le biais de la CMM, à continuer de s'atteler à l'élaboration d'un plan crédible susceptible d'attirer le niveau d'appui international voulu pour permettre sa mise en oeuvre. Cela signifie que les parties devront travailler en étroite collaboration avec l'OUA et l'ONU, dont l'appui et les contributions seront déterminantes.

Cinquièmement, nous devons nous attaquer au problème des profits tirés de l'exploitation des gigantesques ressources naturelles de la République démocratique du Congo qui sont actuellement utilisées par toutes les parties pour soutenir leur effort de guerre. Toutes les parties doivent veiller à ce que les transactions commerciales de cette nature soient légales au titre du droit national et international, transparentes et conformes aux arrangements pris par les États avec les institutions financières internationales, et veiller à ce qu'elles profitent au peuple de la République démocratique du Congo et non à des personnes privées. Nous devons être prêts à prendre des mesures pour faire cesser le commerce illégal.

Sixièmement, nous devrions continuer d'appuyer l'organisation d'une conférence internationale sur les Grands Lacs pour examiner les problèmes sous-jacents de la région. Mais ceci ne pourra avoir lieu que lorsque les parties auront mis en oeuvre les principaux éléments de l'Accord de Lusaka. Cette conférence ne saurait remplacer l'Accord de Lusaka.

En dernier ressort, les seules personnes qui peuvent amener la paix dans la région sont les dirigeants des pays de la région.

On a pris trop de temps pour choisir un facilitateur pour le dialogue national, Nous nous félicitons vivement de la nomination hier de l'ancien président Masire, du Botswana. Il est maintenant important que toutes les personnes concernées agissent rapidement et sans imposer de conditions préalables pour amorcer ce dialogue.

Nous espérons également que le Comité politique qui a été créé en vertu de l'Accord de Lusaka se réunira le plus rapidement possible pour discuter de la mise en oeuvre de l'Accord. Sans la participation et les contributions de ce Comité, le cessez-le-feu échouera.

Voilà ce que nous pensons de la marche à suivre s'agissant de l'Accord de Lusaka. L'Afrique a besoin de notre appui pour assurer une paix et une stabilité durables dans la région des Grands Lacs. Nous devons tout mettre en oeuvre pour l'aider à atteindre cet objectif.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

M. Moungara-Moussotsi (Gabon) : Ma délégation tient à réitérer sa gratitude à votre pays pour l'organisation du présent débat consacré à la situation en Afrique et précisément en République démocratique du Congo. Votre présence ce matin parmi nous traduit avec éloquence l'intérêt remarquable que votre pays attache aux maux dont souffrent les pays africains.

Je voudrais également remercier M. Miyet de son exposé et des informations détaillées qu'il nous a fournies. Tout comme les autres délégations, je voudrais me féliciter de l'avancement des activités de la Commission militaire mixte en dépit des moyens limités dont elle dispose.

Je voudrais également me féliciter de la désignation du Président Masire, ainsi Président du Botswana, comme facilitateur dans les pourparlers intracongolais. C'est là un bon choix comme en témoigne aussi son acceptation par toutes les parties. Mais pour que ces pourparlers aient lieu dans un cadre et une ambiance appropriés, un minimum de paix serait indispensable. Or, les informations inquiétantes faisant état de violations du cessez-le-feu ne sont guère rassurantes pour permettre l'amorce du dialogue interne susceptible de parvenir à une réconciliation nationale.

La situation étant extrêmement précaire, le Conseil de sécurité se doit d'agir avec rapidité si l'on veut éviter de perpétuer le vide qu'on lui a souvent reproché et qui risquerait d'être exploité malheureusement par les parties pour reprendre les hostilités à une plus grande échelle. Nous osons penser que ce n'est pas cela que le Conseil souhaite voir après tant d'efforts, de débats et d'investissements pour parvenir à un règlement finalement négocié et durable de la situation en République démocratique du Congo.

Nous n'ignorons pas la difficulté de la tâche, mais nous restons profondément persuadés qu'avec l'engagement ferme de tous, y compris des parties elles-mêmes, nous pouvons parvenir à un règlement de la situation en RDC. Nous estimons que le Conseil de sécurité se doit de se concentrer sur sa volonté de résoudre le conflit plutôt que sur les difficultés que nous reconnaissons tous.

Quelqu'un a dit, et à juste titre, dans cette salle qu'il ne serait pas réaliste de vouloir obtenir des garanties de sécurité absolues. Cette affirmation nous paraît absolument fondée. Cette condition n'a pas été de rigueur dans d'autres situations, et nous ne voyons pas pourquoi elle le serait dans le cas de la République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité s'est toujours, avec raison, préoccupé des droits de l'homme et d'autres souffrances subies par les populations civiles au cours des conflits armés. Agir rapidement pour parvenir au règlement de la situation en République démocratique du Congo pourrait effectivement épargner à la population congolaise déjà meurtrie par les combats des souffrances supplémentaires.

L'Afrique ne peut davantage s'accommoder des paroles de la part du Conseil de sécurité. Elle s'attend à des actions concrètes et immédiates dans les situations difficiles qu'elle connaît, comme c'est le cas en République démocratique du Congo. L'attente a déjà trop duré depuis la signature, en juillet dernier, de l'Accord de Lusaka. Le Conseil de sécurité se doit d'assumer ses responsabilités. Il serait également souhaitable de continuer à exercer des pressions sur les parties afin de les amener à respecter leurs engagements souscrits au titre de l'Accord de Lusaka.

Le Président (*parle en anglais*) : Avec la permission du Conseil, je voudrais suspendre cette séance en raison de mon rendez-vous avec le Secrétaire général. Le Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Greenstock, reprendra les travaux juste après mon départ. Je m'en excuse mais je ne voudrais pas écourter un débat intéressant.

Je remercie aussi les membres du Conseil de sécurité de leur patience lors de ma présidence du Conseil et de leurs aimables remarques. Cela a été extrêmement intéressant et j'ai l'impression que nous progressons en ce qui concerne tant la politique africaine que la façon plus informelle dont le Conseil pourrait agir, comme cela a été le cas hier et pourrait probablement être le cas aujourd'hui.

La séance, suspendue à 12 h 12, est reprise à 12 h 15.

Mme Mernik (Slovénie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général adjoint, M. Bernard Miyet, de son exposé sur la situation en République démocratique du Congo.

En tant que membre élu sortant du Conseil de sécurité, la Slovénie se réjouit que les membres du Conseil, après 15 mois de conflit armé en République démocratique du Congo, aient finalement convenu de prendre — et ont pris — la première mesure concrète d'appui au processus de rétablissement de la paix dans ce pays, en adoptant, le 30 novembre, la résolution 1279 (1999), par laquelle l'ONU a été autorisée à entamer des préparatifs en vue du déploiement de 500 observateurs militaires.

À cet égard, la délégation slovène souhaite exprimer de nouveau sa gratitude à M. Frederick Chiluba, Président de la Zambie, pour son travail et ses efforts qui, avec l'action diplomatique menée au niveau des chefs d'État africains, ont abouti à «l'Accord de paix de Lusaka», lequel constitue la première contribution majeure sur la voie de la paix dans le pays. La non-violation de ses dispositions sera à la base de l'aide supplémentaire tellement nécessaire fournie par les Nations Unies. La mise en oeuvre de l'Accord devra se faire en coopération étroite avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et sa Commission militaire mixte.

Au cours de son exposé au Conseil de sécurité, le 21 septembre 1999, le Président Chiluba a fait appel à l'aide et aux contributions généreuses des Nations Unies pour la normalisation de la situation dans le pays. Il a demandé au Conseil de fournir son appui et d'autoriser l'opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo, une mesure qui peut être considérée comme l'une des tâches à court terme devant être achevée — espérons-le — très rapidement.

D'autres tâches à long terme devront être également réalisées. L'une d'elles, comme l'a mentionné le Président Chiluba, est le processus de dialogue interne entre Congolais, qui sera facilité par l'ancien Président du Botswana et qui pourra requérir l'appui du Conseil de sécurité — un point que le Président Chiluba a également évoqué lors du débat public de septembre.

À plusieurs occasions, les membres du Conseil ont parlé d'une conférence régionale pour établir un cadre solide de coopération future dans la région et d'instauration d'une paix durable et irréversible. La Slovénie estime que les besoins humanitaires du peuple congolais doivent être pris en charge. L'aide du Conseil est nécessaire pour mobiliser l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées et à faciliter leur retour, et assurer la protection des enfants — notamment des enfants soldats. Mais l'enquête sur les récents massacres constitue également l'une des tâches liées à la protection des droits de l'homme et contribuera à une paix durable. À terme, l'aide de toute la communauté internationale au développement et à la reconstruction économiques s'avérera nécessaire.

La Slovénie espère que très bientôt, le Conseil de sécurité — qui travaillera avec une nouvelle composante — pourra trouver des solutions aux problèmes africains d'aujourd'hui, dont le plus pressant est la situation en République démocratique du Congo.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Beaucoup a été dit et j'aurai peu à ajouter aux arguments développés aujourd'hui. Nous sommes d'accord sur ce qui a été dit et nous pouvons comprendre nos collègues africains lorsqu'ils évoquent de façon émouvante et très convaincante la nécessité de prendre des mesures urgentes. Nous pouvons également comprendre les délégations qui estiment qu'il faut instaurer les conditions requises pour que cela se fasse.

Mais je crois que personne ne nie le fait que les parties à l'Accord de Lusaka doivent strictement en respecter les dispositions. Il nous semble que c'est un élément très important du consensus que nous essayons de dégager ici au Conseil de sécurité.

Je rappelle, comme l'ont fait mes collègues, que la résolution 1279 (1999) du Conseil de sécurité jette les bases d'un déploiement rapide en République démocratique du Congo d'un maximum de 500 observateurs militaires des Nations Unies, qui auront besoin des éléments de soutien nécessaires. Le Conseil de sécurité a ainsi clairement exprimé sa volonté d'entreprendre ce déploiement, sur la base des recommandations que formulera le Secrétariat en fonction des conclusions de l'équipe d'enquête technique se trouvant dans la région. Nous sommes profondément préoccupés de voir que l'équipe technique, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu accomplir son travail à temps. Mais ses conclusions et les recommandations pertinentes du Secrétaire général permettront, nous en sommes sûrs, au Conseil de sécurité de prendre la décision qui s'impose.

Je pense qu'à présent, il y a deux facteurs décisifs : la volonté des parties au conflit de respecter leurs engagements en toute bonne foi, et leur coopération avec les Nations Unies, tout d'abord sur des questions pratiques relatives au travail de l'équipe d'enquête technique.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de deux poids deux mesures, ce qui, étant donné l'expérience de Srebrenica et de la Somalie, est compréhensible. Ma délégation ne se servira pas de l'expérience très tragique des échecs de Srebrenica et de la Somalie comme d'un prétexte. Il ne serait pas juste que ces deux échecs barrent le chemin à d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il y a des leçons que nous devons apprendre et l'une d'entre elles, s'agissant notamment de la Somalie, est que lorsque le Conseil de sécurité autorisera une opération en République démocratique du Congo, il faudra trouver des pays qui seront prêts à fournir des contingents. Mais il ne s'agit pas simplement d'une question de sécurité des contingents ni de réduction des risques au maximum. Nous devons également être certains que les contingents seront payés et que les coûts entraînés par les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies seront couverts.

Nous savons que dans le cas de la Somalie, les Nations Unies n'ont pas encore remboursé les pays fournisseurs de contingents et qu'il y a encore en souffrance des dettes relatives à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Ce n'est pas parce que la Somalie a été une erreur qu'il ne faut pas payer pour ses erreurs. La Russie a des dettes — des arriérés au titre de l'Opération en Somalie. Mais ce sont les seules dettes que la Russie ait à l'égard de l'ONU et nous nous sentons tenus de les payer. Il y a une heure, j'ai remis au Secrétaire général un chèque de 25 millions de dollars en règlement de nos arriérés au titre de l'ONUSOM.

Je le dis parce que la question du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a un rapport étroit avec la question que nous discutons aujourd'hui. C'est un aspect qu'il faudra garder à l'esprit lorsque l'on traitera des aspects spécifiques d'une future opération au Congo.

Je voudrais également appuyer ceux qui ont appelé l'attention aujourd'hui sur le fait qu'il importe hautement d'organiser rapidement un dialogue national en République démocratique du Congo, comme prévu dans l'Accord de Lusaka. Nous voudrions vraiment que des mesures concrètes soient prises le plus tôt possible en vue d'organiser ce dialogue.

Enfin, je voudrais une fois de plus réaffirmer que la Russie soutient la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unes et de l'Organisation de l'unité africaine, d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Bien entendu, il faudrait tout d'abord qu'il y ait un consensus entre les pays participants sur l'objectif de cette conférence. Mais il est évident pour nous que l'ordre du jour d'une telle conférence ne saurait se limiter à la seule question de l'assistance à fournir pour le relèvement de la région. Nous pensons qu'il devrait comprendre une forte composante politique, qui permettrait d'examiner les questions clefs du renforcement de la paix et de la sécurité dans toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de revenir à M. Miyet pour lui demander de répondre aux questions et

aux observations soulevées, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui vont faire une deuxième intervention.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je voudrais faire une observation sur ce qui, à mon avis, a été un autre excellent débat à trois niveaux.

Premièrement, en ce qui concerne le style, je suis très impressionné par le caractère officieux qui règne ici. Je crois que c'est ce que les pères fondateurs des Nations Unies — je regrette de dire qu'il n'y avait pas de mères fondatrices — avaient à l'esprit et je vous en félicite, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues de Londres.

Deuxièmement, je suis intéressé par un consensus qui, me semble-t-il, se dégage sur la plupart des aspects du problème et je voudrais donc me concentrer sur un point sur lequel je reviendrai souvent dans les semaines à venir, comme d'ailleurs mes collègues. Je crois que l'Ambassadeur Andjaba de la Namibie l'a très bien dit dans sa déclaration comme toujours éloquente et puissante. Il s'agit de savoir ce que nous allons approuver. Que cela soit bien clair, pour mon gouvernement — et, je crois, pour tous les gouvernements ici présents —, il y aura un soutien pour l'opération du maintien de la paix en République démocratique du Congo. Cela ne fait aucun doute. Tout le monde ici présent a conscience du Rwanda, en particulier en ce jour où l'ONU a courageusement publié un rapport autocritique pour la deuxième fois en un mois, et je félicite le Secrétaire général et ses collègues de leur franchise et de leur courage.

La question n'est donc pas de savoir si nous allons appuyer une force de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Je le répète, il ne s'agit pas de savoir si notre pays l'appuiera — je crois que les États-nations réunis ici vont tous l'appuyer — mais de savoir quand et comment. Je suis très heureux que M. Miyet soit parmi nous aujourd'hui, car je crois qu'il y a ici un message général, en tout cas pour mon gouvernement, et pour beaucoup d'autres, je crois, indiquant que nous voulons voter cette résolution, mais nous voulons savoir ce pour quoi nous votons : le mandat, l'ordre de grandeur et les coûts.

Il y a beaucoup d'idées différentes qui fusent de toutes parts; c'est compréhensible parce que le problème est très difficile. Mais je prie instamment le Département des opérations de maintien de la paix de poursuivre les consultations qu'il mène avec de nombreux gouvernements ici, y compris avec le mien. J'ai entendu certains ambassadeurs représentés ici — ainsi que certains de nos collègues qui n'ont pas pris la parole mais qui assistent à cette réunion et qui portent un profond intérêt légitime à la question, car leurs pays se trouvent en Afrique centrale — exprimer leur confusion quant à ce en quoi consiste le projet. J'espère que grâce à cette réunion, nous pourrons accélérer, intensifier et préciser ce qu'on nous demandera d'approuver. Cela demande beaucoup de travail de la part du personnel sur le plan interne, et notre gouvernement est disposé à le faire.

Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour ce que vous avez fait. Je sais que vous aviez prévu tout cela à l'avance. J'ai dit que janvier serait le mois de l'Afrique pour les États-Unis au Conseil de sécurité. Je pense que vous avez réellement prouvé que décembre est également un mois de l'Afrique sous votre présidence compétente et éclairée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis de ses aimables paroles.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je souscris aux propos que vient de tenir l'Ambassadeur Holbrooke, notamment quand il dit que la question n'est pas de savoir si nous appuyons les opérations de maintien de la paix, mais quand et comment nous les appuyons. Telle est précisément la position des Pays-Bas.

Pour mémoire, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, je n'ai pas mentionné que les Pays-Bas sont aussi très heureux de ce que l'ancien Président Masire a accepté la fonction de facilitateur et a été accepté comme facilitateur en République démocratique du Congo.

Enfin, je voudrais signaler que les Pays-Bas ont mis près de 200 000 dollars à la disposition de l'Organisation de l'unité africaine à l'intention de la Commission militaire mixte. Nous ne posons ici aucune condition, mais lorsque M. Miyet affirme que la prochaine réunion de la Commission militaire mixte aura lieu le 20 janvier, j'ai réalisé qu'il est tout à fait concevable qu'on demande à la Commission militaire conjointe d'augmenter un peu la fréquence de ses réunions.

M. Dejammet (France) : Je souscris également aux remarques qui ont été exprimées par le représentant des États-Unis lorsqu'il demande après tant d'autres ou avec tant d'autres que le Secrétariat fasse effectivement, maintenant, ce qu'il a d'ailleurs envisagé de faire, donc ce ne sera pas pour M. Miyet un rappel, ce sera simplement de notre part l'expression de l'intérêt que nous portons à ses très prochaines conclusions : concept d'opérations, clarification. J'aime bien ce mot clarification. Il s'applique à cet objectif,

celui d'avoir une opération qui puisse être mise en oeuvre. Il doit s'appliquer, comme vous le savez, dans notre esprit et, je le répète, à d'autres entreprises de l'ONU, à propos d'autres situations délicates, dans d'autres régions du monde.

Mais je voudrais retenir de cette réunion, en dehors de ce consensus qui s'est formé sur la désirabilité, mais également sur la possibilité de monter une opération de maintien de la paix, car je crois que maintenant, il est clair qu'il y a là un consensus, et également sur le souhait pressant de tous d'aller vite. Mais en dehors de ce consensus, il me semble qu'une autre idée a reçu un soutien vigoureux, c'est l'idée d'une conférence internationale sur les Grand Lacs, sous le parrainage double de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine.

J'ai écouté avec attention ce point de vue, les conclusions du Président du Conseil et des remarques qui ont été faites également par le représentant de la Russie. C'est important, parce qu'à l'origine, il y avait peut-être un peu moins de conviction dans le soutien exprimé pour cette idée. Et cette idée est pourtant naturelle. Chacun sait qu'il faudra bien qu'un moment, autour d'une table, se réunissent les dirigeants de ces pays et qu'ils parlent de leurs problèmes : sécurité des frontières, mais également protection des minorités; les deux questions sont liées. Autrement, les germes du conflit et les raisons des dissensions demeureront.

Donc, cette conférence internationale doit être également un objectif moteur, de notre point de vue, des travaux du conseil. Et je souhaiterais à cet égard me tourner vers le Représentant de l'ONU pour qu'il invite le futur Président, qui aura beaucoup de travail le mois prochain et qui devra exercer en permanence son intérêt, pour qu'il l'invite à réfléchir aussi à ce sujet de la conférence internationale. Il faudrait, il serait bon que, durant cette présidence future et dans la suite des travaux menés ce mois-ci par la présidence du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité puisse lancer à la fois quelque chose de concret sur le terrain, mais également, véritablement, l'entreprise diplomatique qui devrait conduire à un règlement politique, diplomatique de l'ensemble de ces problèmes.

Je crois qu'il serait tout à fait heureux qu'à l'occasion de ces différents débats publics qui sont prévus, que soit lancé réellement, concrètement, sous la future présidence des États-Unis, le projet de conférence internationale sur les Grands Lacs. Cela donnera du travail pour les autres présidents, parce que, encore une fois, il n'y aura pas un mois de l'Afrique. Il n'y a pas besoin de formules pour la presse. Je crois que l'Afrique est un sujet qui, en permanence, comme tous les sujets d'ailleurs qui peuvent susciter des crises, doit être à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et en février qu'aussi bien qu'en mars ou en avril. Les thèmes, les questions resteront à notre ordre du jour. Mais je souhaiterais beaucoup que l'objectif d'une conférence commence à être mis en oeuvre sous la future présidence des États-Unis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole à M. Miyet afin qu'il réponde aux questions qui ont été posées et aux observations qui ont été faites.

M. Miyet : D'abord, avant de répondre aux questions qui tournent beaucoup autour de la Commission militaire conjointe, j'ai eu deux questions générales et je m'efforcerai de ne pas tourner ma réponse en forme de pirouette de la part de l'Ambassadeur du Bahreïn : pourquoi le processus de Lusaka est-il si lent, notamment sur le plan politique? La question s'adresse-t-elle au Secrétariat ou s'adresse-t-elle aux parties? C'est une question que je souhaiterais lui renvoyer. Sa deuxième question était : «Pourquoi l'ONU est-elle si réticente?» Cette question s'adresse-t-elle au Secrétariat ou s'adresse-t-elle au Conseil lui-même? C'est, je crois, au cours du débat qui a lieu aujourd'hui, des questions qu'on peut se poser.

Pour ce qui est du Secrétariat, ma réponse sera en trois points. Tout d'abord, le Secrétaire général lui-même — il l'a répété, il était ici hier — s'est engagé fermement sur l'ensemble du continent africain à faire en sorte que l'ONU soit présente et joue pleinement son rôle. Cette détermination est une détermination qui est entière. Un plan a été proposé d'une action en trois phases après la signature de l'Accord de Lusaka et nous nous efforçons de mettre en oeuvre ce plan en trois phases. Il y a un certain nombre d'éléments qui appartiennent en propre au Secrétariat. D'autres conditions qui doivent provenir du terrain et des moyens que le Conseil de sécurité pourra nous donner. Mais nous avons fait en sorte, parfois d'ailleurs, avec le sentiment d'être en avance sur le temps, et même parfois critiqués, d'avancer trop rapidement. Cela a été le cas de l'envoi des officiers de liaison militaire.

Nous souhaitons maintenant au cours de la deuxième phase qui mérite, je le conçois, d'avoir des éléments d'information supplémentaires au-delà des 500 observateurs militaires : comment seront-ils déployés? Dans quelles conditions sur le terrain? Avec quels moyens logistiques et quels types de protection? C'est l'équipe d'assistance technique déployée sur le terrain qui peut nous le dire. Ce n'est pas dans une boule de cristal qu'on peut le lire. C'est

un élément important que nous nous efforçons à tout moment de résoudre. Vous savez que l'équipe d'assistance technique a été présente à Kinshasa depuis maintenant des mois. Dans l'espoir de pouvoir se déployer, nous faisons tous nos efforts, heureusement maintenant, en liaison avec la Commission militaire conjointe pour être en mesure d'achever ce travail.

Le deuxième aspect de notre engagement et de notre détermination est là encore, le soutien et les questions ont porté sur ce point, le soutien qui a été apporté à la Commission militaire conjointe. Je répondrai à l'Ambassadeur Dejammet pour lui rappeler que nous avons déjà quatre officiers présents à Lusaka pour assurer le soutien de la Commission militaire conjointe; que cette Commission militaire conjointe, conformément à nos voeux depuis le début, devrait s'établir avec un secrétariat permanent d'ici le 20 décembre; que là encore, l'ONU s'efforce de soutenir et de faciliter cette mise en place.

Enfin, la France a, de ce point de vue, apporté une contribution financière très positive — je l'en remercie — pour nous permettre, grâce à un avion des Nations Unies, d'assurer le déploiement des officiers de liaison militaire de l'OUA dans diverses localités dans l'est du Congo. Nous avons été actifs sur ce point. Nous continuerons à l'être de manière très sérieuse.

Le deuxième aspect de la réponse que je voulais faire porte sur la nécessité de mettre tous les moyens de notre côté. Cette exigence de sérieux, d'esprit de responsabilité et de lucidité qui a été évoquée par certaines délégations a constamment été présente à notre esprit. Certains ont évoqué les drames auxquels les Nations Unies ont été confrontées, et deux rapports viennent de le rappeler. On ne peut imaginer que le Secrétaire général et l'équipe qui l'entoure au sein de mon département n'ont pas conscience de cette nécessité d'opérer avec le maximum de sécurité sans, dans le même temps, essayer de fixer un certain nombre de préconditions qui rendraient d'emblée impossible une mission de ce type.

Il y va pour nous de la nécessité de mettre en oeuvre le plus vite possible les phases du plan afin de jouer un rôle positif, exercer la nécessaire influence sur les parties, donner toutes ses chances au processus de paix. Nous souhaitons aussi le faire avec toute la crédibilité. Certains ont évoqué la notion de robustesse, de capacité de dissuasion de cette force. Ce sont des éléments que nous avons à l'esprit.

Je répondrai par là à l'Ambassadeur Holbrooke, qui a évoqué le terme de «confusion», qu'il n'y a pas confusion. Il y a trois phases. Chacune de ces phases doit être envisagée avec les moyens nécessaires. Cinq cents observateurs font partie de la seconde phase. Il va de soi que leur protection, leur capacité de communication, leur déploiement et leur liberté d'action avec les moyens voulus sont importants pour nous et c'est ce à quoi nous réfléchissons pour l'heure.

Je reviendrai sur ce qu'a dit l'Ambassadeur Lavrov, et qui nous paraît tout à fait essentiel. Ces observateurs devront intervenir dans un environnement où ils ont les moyens voulus. L'un des tests aussi qui se présentera, et après discussion, est de savoir à la fois si le Conseil de sécurité assurera tout le soutien, notamment sur le plan financier, et si les troupes, et notamment tous les moyens en matière de logistique, de communication et d'ingénierie, seront fournis au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour assurer cette mission sur le terrain. Le tout n'est pas simplement d'adopter une décision, mais aussi de disposer des moyens voulus, notamment des troupes et des équipements nécessaires pour ce type d'opération.

De ce point de vue, nous nous félicitons de la dernière résolution du Conseil de sécurité qui nous permet d'ores et déjà d'engager le processus d'acquisition d'équipements. Un projet de budget de 31 millions de dollars, plus 500 000 dollars pour l'assistance humanitaire, a été soumis au CCQAB à cet effet, de manière à pouvoir avancer.

Je reviens à la question de la Commission militaire mixte. C'est un élément essentiel de la réussite de cette opération, à la fois pour nous — afin d'avoir à tout moment la certitude quant à la détermination, à la volonté et aux intentions des parties, parce que c'est le moyen d'avoir à tout moment un mécanisme de conciliation ou de résolution des difficultés qui peuvent se présenter. Dans ces conditions, la mise en place d'une structure permanente, coopérant étroitement avec les Nations Unies, nous paraît essentielle, à la fois pour bien comprendre les intentions des parties mais également pour que les parties comprennent bien ce que sont nos propres intentions, nos capacités et les modalités de l'action des Nations Unies. C'est un point qui est pour nous important, qui a été rappelé par l'Ambassadeur des Pays-Bas, et auquel nous tenons très fortement. C'est la raison pour laquelle ce lien entre l'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies est si important.

Je rappelle que la Commission militaire mixte — et la question évoquée par l'Ambassadeur Dejammet, qui nous a dit «Pouvez-vous nous soumettre les rapports adoptés par la Commission militaire mixte?» — est un organe qui ne

dépend pas de la MONUC, mais qui dépend de l'Organisation de l'unité africaine. Nous nous rapprocherons de l'OUA pour avoir son accord sur la mise à disposition de ces rapports. Ceci nous paraîtrait, pour ce qui nous concerne, bienvenu.

Le troisième aspect de ma réponse a trait à la volonté tout à fait certaine de la part du Secrétariat d'avancer rapidement. Il est clair que, pour nous, sérieux ne veut pas dire lenteur. Une course de vitesse est engagée. Nous avons — je l'ai dit tout à l'heure — parfois été accusés d'aller trop vite. Ceci a créé un certain nombre d'incertitudes, d'interrogations, de doutes, de questions de la part des parties elles-mêmes à certains moments. Nous souhaitons maintenir ce rythme, avec la nécessité, chaque fois, de le faire en pleine transparence, en pleine coopération avec les parties et notamment au sein de la Commission militaire mixte.

Concernant les propositions qui seront faites au Conseil début janvier, il est clair que c'est un processus qui est toujours en cours. Si nous avions déjà l'ensemble des éléments et le point final au concept d'opération, il est clair qu'ils seraient déjà sur la table. Ceci est en partie lié à ce que sont les décisions de la Commission militaire mixte, et notamment les dernières décisions ont été, de ce point de vue, utiles. Il est également nécessaire d'avoir une idée très claire de ce que sont les besoins sur le terrain, et la fin de la Mission d'assistance technique conjointe et ses conclusions nous seront utiles. Il est, enfin, nécessaire d'intégrer, dans un processus évolutif, les trois phases de cette opération. Et la deuxième phase ne peut pas être considérée, selon nous, comme une phase qui est un tout et une fin en elle-même. C'est une phase qui doit permettre le développement de la troisième phase, qui est celle d'une opération de maintien de la paix plus large, permettant d'aller au bout du processus initié à Lusaka, qui est le retrait des forces.

Dans ces conditions, les réflexions — qui ont été conduites tout d'abord à New York puis qui le sont aujourd'hui en liaison avec nos représentants sur le terrain — ont évolué au cours des dernières semaines et peuvent encore évoluer. Quoi qu'il en soit — et nous souhaitons naturellement coopérer et discuter de l'ensemble de ces questions avec les parties et aussi avec les pays membres du Conseil de sécurité ou contributeurs qui auront leur mot à dire —, il est important pour nous de dire malgré tout que le fruit de nos réflexions sera ce qui nous paraîtra raisonnable pour mener à bien une telle mission pour la sécurité de nos troupes et pour tenter d'assurer la sécurité, et non pas un compromis qui serait un compromis boiteux pour essayer d'accommoder d'autres exigences.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Miyet des réponses et des précisions qu'il a apportées dans son intervention très complète.

Je voudrais maintenant, en ma qualité de Président du Conseil, dégager quelques conclusions brèves et informelles de cette séance pour examen par le Conseil lors de ses consultations à venir. Les débats d'hier et d'aujourd'hui ont envoyé un message très clair : la République démocratique du Congo est le principal défi auquel doivent faire face l'Afrique, les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale en cette fin de siècle. Un État d'Afrique sur cinq est impliqué dans ce conflit; une vaste région de l'Afrique est touchée; et la stabilité et le développement futur de la région sont en jeu.

Les attentes de la communauté internationale sont extrêmement élevées. L'Accord de Lusaka, négocié par la région avec la participation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, dépend d'un appui international majeur, sans lequel il ne pourra être couronné de succès. Le Conseil de sécurité estime clairement qu'il n'y a pas d'autre choix que l'Accord de Lusaka. C'est un bon accord. Comme l'Ambassadeur Holbrooke et d'autres l'ont dit clairement, il traite des questions fondamentales qui sont au coeur de ce conflit, à savoir la présence militaire étrangère sur le territoire de la République démocratique du Congo, les dangers posés par les groupes armés pour les voisins de la République démocratique du Congo et la nécessité d'un dialogue national pour parvenir à un système politique beaucoup plus ouvert et plus représentatif en République démocratique du Congo.

La nécessité pour la communauté internationale d'agir rapidement pour aider à l'exécution de l'Accord grâce, entre autres, à un déploiement ultérieur des Nations Unies en République démocratique du Congo a été largement soulignée ici aujourd'hui. Il en est de même du fait qu'il est urgent de profiter des mesures qui ont déjà été prises pour faciliter le déploiement rapide d'observateurs et de leurs éléments d'appui en vertu de la résolution 1279 (1999). Le Conseil a pris à coeur toutes ces questions.

L'on a également fermement dit que les parties doivent se montrer résolues à honorer leurs engagements avant qu'il ne soit justifié ou judicieux pour les Nations Unies de déployer une présence plus grande sur le terrain. Il s'agit, tout d'abord, de la fin des violations du cessez-le-feu et d'un accord sur des modalités de retrait viable, grâce surtout à l'efficacité de la Commission militaire mixte (CMM); deuxièmement, de l'acceptation par toutes les parties d'une présence des Nations Unies, y compris les assurances de

sécurité et de coopération; troisièmement, du début d'un dialogue national véritable en République démocratique du Congo sous les auspices d'un facilitateur convenu; et quatrièmement, des progrès dans l'examen des questions relatives à la sécurité extérieure, et des propositions réalistes doivent être faites en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration pacifique des groupes armés.

Donc, le message clair qui ressort de la discussion d'aujourd'hui est que le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent être prêts à jouer leur rôle en République démocratique du Congo et ne doivent pas contourner cet énorme défi. Mais dans la pratique, ils ne peuvent le faire que dans le cadre d'un accord de paix fiable et d'un processus plus large auquel nous avons tous — la communauté internationale et les acteurs régionaux — des rôles importants à jouer et dans lequel nous devons apporter des ressources. Ceci pourrait aboutir à une conférence internationale sur les Grands Lacs. Tous ceux qui ont des responsabilités à assumer en République démocratique du Congo au titre de l'Accord de Lusaka doivent les assumer de toute urgence. Le Conseil de sécurité agira parallèlement, aussi efficacement et aussi rapidement qu'il le peut. Le Conseil doit de nouveau examiner cette question bientôt, il doit analyser la teneur de ce débat et agir en conséquence. Nous nous félicitons que la prochaine présidence du Conseil ait des projets en la matière.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.